

logo



logo



Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales

Rapport annuel pour l'année financière 1965-1966

Publié avec l'autorisation de

L'HONORABLE ARTHUR LAING, C.P., B.S.A.,

ministre du Nord canadien et des Ressources nationales

*L'honorable Arthur Laing, C.P., B.S.A.
Ministre du Nord canadien et des
Ressources nationales*

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous remettre le treizième rapport annuel du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, pour l'année financière terminée le 31 mars 1966.

Les renseignements contenus dans ce rapport ont été agencés de façon à refléter les changements qui ont été apportés à vos responsabilités, changements en vigueur selon le décret du 1er janvier 1966. Il y aura donc maintenant un rapport de la Direction générale des affaires indiennes qui relève de votre compétence depuis cette date; par contre, il n'y aura pas de rapport de la Direction des ressources hydrauliques, qui relève maintenant du ministre des Mines et des Relevés techniques. La Direction des ressources hydrauliques a apporté une contribution remarquable à l'élaboration d'une politique nationale des ressources hydrauliques et son personnel a fait honneur au Ministère depuis plusieurs années.

Des progrès continus ont été réalisés dans la mise en oeuvre du programme d'amélioration des méthodes de gestion et du programme concernant le personnel, au sein du Ministère. On a fait et on fera encore des mises au point dans les deux programmes pour tenir compte des importants changements apportés aux attributions du Ministère et, par conséquent, de l'augmentation de son personnel, tout particulièrement du personnel sur place.

Pour la première fois, en juillet, les effectifs du Ministère ont été groupés dans le même édifice. Ce déménagement a contribué largement à hausser le rendement de l'ensemble du Ministère, ainsi que le moral du personnel. Je crois fermement que vous pourrez toujours compter sur les efforts soutenus de votre personnel pour servir les citoyens du Canada dans les domaines qui relèvent du Ministère.

Respectueusement soumis,

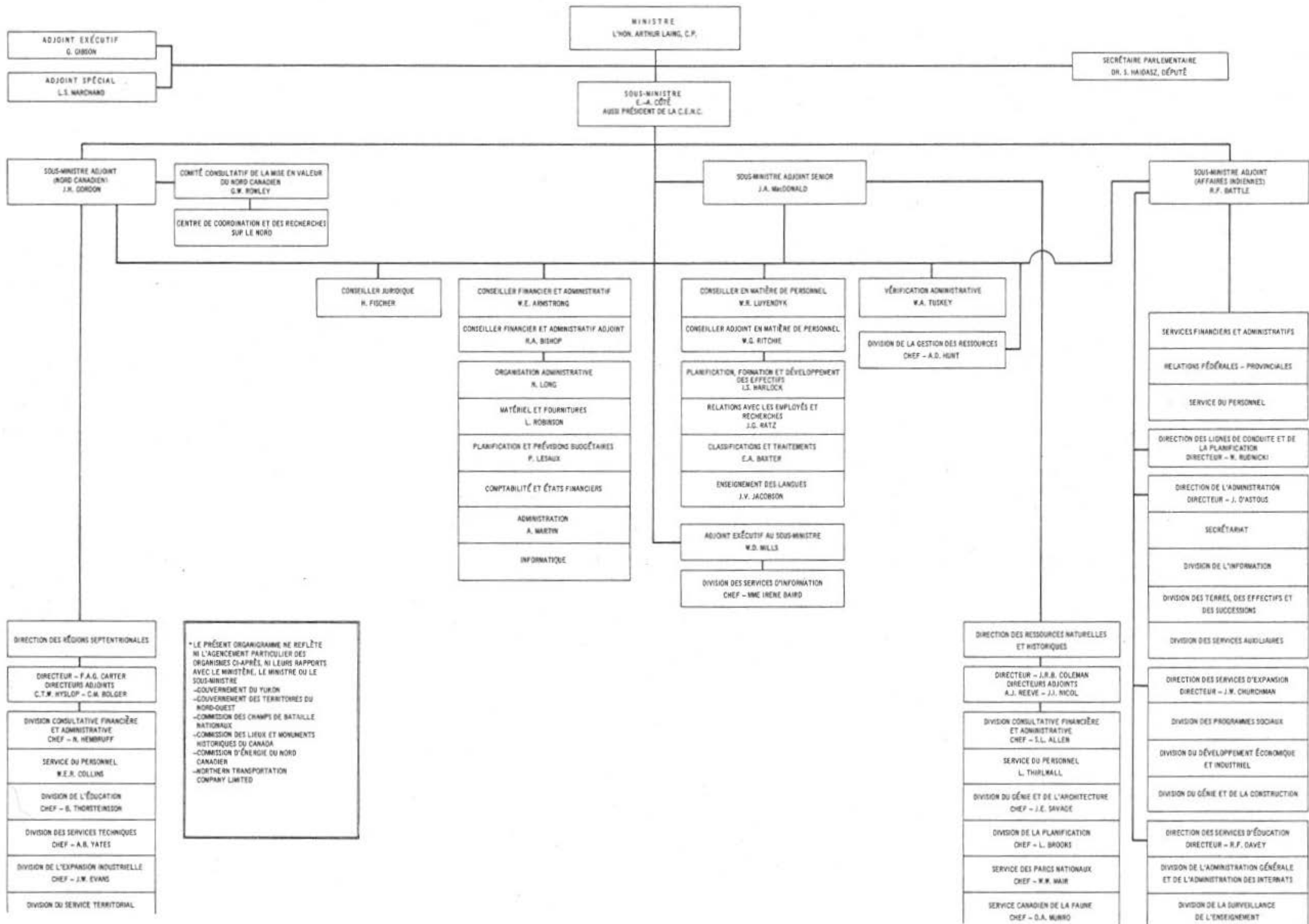
Le sous-ministre,
E.-A. CÔTÉ

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Le Grand Nord.....	7
Les affaires indiennes.....	41
Nature et histoire.....	77
La faune.....	91
Services centraux.....	99
Annexes.....	109

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

ORGANIGRAMME *



CHEF - W.G. BROWN
DIVISION DU BIEN-ÊTRE
CHEF - F.J. NEVILLE

DIVISION DES LIEUX HISTORIQUES DU CANADA
CHEF -

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
ET DES SERVICES SPÉCIAUX

17 janvier 1966

Les affaires indiennes

This image cannot be displayed
for reasons of copyright.

On ne peut pas présenter cette
image en raison du droit d'auteur.

Les écoles provinciales reçoivent de plus en plus de jeunes Indiens. En 1965-1966, les inscriptions se sont établies à 29,355 dans les écoles provinciales et à 32,040 dans les écoles fédérales.

Les affaires indiennes

L'exercice financier de 1965-1966 s'est caractérisé par le changement et l'accroissement: les changements apportés à l'organisation de la Direction, notamment la décentralisation et une plus grande délégation des pouvoirs et des responsabilités d'ordre administratif, afin d'augmenter l'efficacité des services visant à faire progresser les Indiens; l'accroissement, en nombre et en portée, des programmes élaborés en vue de leur développement économique et social.

Les dépenses faites par la Direction suivant les fonds votés par le Parlement se sont établies bien au-dessus de 81 millions, ce qui représente quelque 17 millions de plus que la dépense globale au cours de l'exercice précédent, par suite de l'accroissement continu de la population indienne à une allure nette d'environ 3 p. 100 l'an. Cette augmentation de dépenses comprend quelque six millions pour l'éducation, deux millions pour l'aide à la construction d'habitations et plus de quatre millions en raison de l'adoption des normes provinciales concernant les programmes de bien-être.

Le recrutement et la formation professionnelle du personnel affecté au programme de développement communautaire, annoncé l'an dernier, en sont venus au point qu'il s'est révélé possible, vers la fin de l'exercice, de mettre le programme à exécution sur plusieurs fronts. La Direction s'efforce d'inculquer aux Indiens les principes du développement communautaire dans chacun des aspects de leur activité qui l'intéresse. On a donné des cours de formation, non seulement aux fonctionnaires nouvellement embauchés qui doivent s'occuper de ce travail, mais aussi à des surintendants d'agences, à leurs adjoints et à d'autres fonctionnaires provenant de tous les secteurs administratifs de la Direction. On entend poursuivre les cours et les sessions d'étude relatifs au développement communautaire, car il importe au plus haut degré que l'on continue d'appliquer ces principes et ces méthodes à tous les niveaux de travail de la Direction.

De tous les crédits votés par le Parlement pour l'exécution des travaux de la Direction, environ la moitié ont été affectés à la Direction des services d'éducation, ce qui reflète de nouveau l'importance que l'on

attache à l'instruction. On a continué encore cette année à encourager les jeunes Indiens à fréquenter les écoles provinciales avec les élèves non indiens. La proportion d'élèves indiens dans ces écoles s'établit maintenant à plus de 47 p. 100.

Quoique la Direction s'occupe de plus en plus des questions relatives à l'expansion économique, elle n'en a pas négligé pour autant les autres besoins des Indiens. Ainsi, une Section des affaires culturelles vient d'être mise sur pied afin d'aider à la conservation, au développement et à la manifestation de la culture indienne. Autre fait, important, la Direction a adopté pour ses programmes de bien-être social les mêmes allocations et les mêmes conditions d'admissibilité, relativement à l'assistance sociale, que celles dont les autres bénéficiaires peuvent se réclamer aux endroits où les allocations des provinces étaient plus élevées que celles de la Direction. Cette dernière s'assure ainsi que les Indiens qui se voient dans la nécessité de demander assistance auprès de la Direction, pourront jouir, au moins au même degré, des bénéfices accordés aux autres groupes ethniques.

On cherche toujours, lorsque la chose est possible, à faire bénéficier les Indiens, au même titre que les autres groupes ethniques, des services provinciaux déjà établis, mais sans qu'ils fassent double emploi. Les Indiens jouissent déjà de certains de ces services; d'autres leur seront disponibles, lorsque les provinces auront convenu des dispositions essentielles et que les conseils de bandes auront exprimé le désir de les obtenir. Il ne s'ensuit pas, toutefois, que le gouvernement fédéral a l'intention de se soustraire à ses responsabilités d'ordre constitutionnel ou de les déléguer.

On a conclu bon nombre d'accords avec les provinces au cours de l'exercice financier, notamment un accord-type avec le Manitoba pour l'instruction des jeunes Indiens dans des écoles fédérales-provinciales; un accord avec Terre-Neuve prévoyant une aide financière intensifiée en vue de l'aider à administrer les localités indiennes et esquimaudes au Labrador; des accords avec la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick concernant la protection des forêts contre le feu et la lutte contre les incendies de forêt; un accord avec l'Ontario prévoyant le partage des frais dans le cas de plusieurs parcs indiens, conformément à la loi provinciale; le renouvellement pour un an d'un accord avec la Saskatchewan portant sur la conservation des fourrures, et un accord avec l'Alberta concernant la fabrication et la mise en marché d'objets d'artisanat. On a transmis aux gouvernements provinciaux, pour fins d'examen, des accords habilitants, lesquels permettraient aux Indiens de bénéficier des services de bien-être et de développement communautaire, sous réserve

de l'approbation du conseil de bande dans chaque cas. Ces projets d'accord étaient à l'étude à la fin de l'exercice financier.

On a fait part, en mars 1966, d'un vaste programme d'amélioration des localités indiennes, en vertu duquel, en l'espace de cinq ans, on dépensera au moins 112 millions de dollars, tirés des deniers publics, à l'aménagement d'habitations modernes pour les Indiens, de services d'eau potable et d'installations sanitaires, à l'électrification des maisons et à l'amélioration des routes. D'après une récente enquête sur le logement, il faudra construire plus de 12,000 maisons au cours des cinq prochaines années, dont quelque 6,000 pour répondre aux besoins actuels et le reste à l'intention des nouvelles familles qui se constituent au rythme d'environ 1,250 par année. La construction sera améliorée sous plusieurs aspects, notamment celui de la qualité. L'apport des bandes elles-mêmes, des particuliers et d'autres sources viendra s'ajouter aux deniers publics pour le financement de ce programme.

La réorganisation de la Direction, dont il est fait mention précédemment, a pour but d'accroître, pour autant qu'il est possible, l'autorité des bureaux régionaux et, partant, des agences. On estime que le surintendant d'agence et le conseil de bande doivent faire équipe en vue d'assurer le développement et le bien-être de la collectivité et de chacun de ses membres. On fournit aux conseils de bande l'occasion d'assumer des responsabilités de plus en plus lourdes relativement à la conduite et à l'administration des affaires publiques dans les réserves, et un régime de subventions aux bandes vient d'être mis sur pied afin de favoriser cette évolution. La Direction cherche à améliorer les services qu'elle accorde directement aux réserves, lorsque les Indiens eux-mêmes en font la demande et que ces améliorations s'imposent; mais elle les encourage à obtenir les services nécessaires autrement lorsqu'ils le peuvent.

La nouvelle classification des fonctionnaires des Affaires indiennes comprend une catégorie de stagiaires et neuf classes d'emploi accessibles par promotion; ce nouveau régime offre de meilleures possibilités de se tailler une carrière dans ce domaine. On donne aux stagiaires des notions de développement communautaire.

Les Conseils consultatifs régionaux des Indiens, de même que le Conseil consultatif national des Indiens, se seront révélés très précieux à titre d'organismes consultatifs dans leur sphère d'activité respective. La Direction continuera, ainsi que par le passé, à s'entretenir avec les conseils de bande à propos de questions d'intérêt immédiat, mais ces nouveaux organismes répondent sans aucun doute à un besoin qui longtemps s'était fait sentir, soit d'établir un organe de communications régulier et efficace entre la Direction et les Indiens.

Les nouveaux programmes et moyens d'action élaborés par la Direction, ainsi que l'expansion de ses programmes actuels, dénotent l'activité toujours plus intense qui s'y exerce. Il lui est indispensable de s'adapter aux conditions nouvelles pour qu'elle puisse aider parfaitement à résoudre les problèmes que pose l'expansion démographique des Indiens. Elle a bien débuté dans cette voie, mais il lui reste énormément à faire, afin d'aider les Indiens à retirer un revenu moyen égal à celui du Canadien moyen et d'assurer que l'occasion leur est offerte de participer à l'évolution économique et sociale de l'ensemble du pays.

La réorganisation des cadres administratifs a permis d'établir une Direction de la planification, destinée à formuler des directives pour définir les objectifs à long terme, établir l'ordre de priorité, coordonner et rectifier les programmes. Partout au sein de l'organisation, toutefois, tant dans l'élaboration des programmes que dans leur mise à exécution, la préoccupation première est de veiller à ce que les Indiens aient toutes les occasions voulues de régler eux-mêmes leur destinée.

Relations fédérales-provinciales et moyens de consultation avec les Indiens

La Conférence fédérale-provinciale sur les affaires indiennes, qui s'est déroulée en octobre 1964, a révélé qu'il y avait lieu de poursuivre les conversations avec les provinces au sujet de l'extension aux Indiens des services provinciaux. La plupart des provinces ont continué ces conversations en 1965. Comme il avait été entendu à la Conférence, des projets d'accords relatifs à l'extension aux Indiens des services provinciaux de bien-être et du programme de développement communautaire ont été complétés et présentés à toutes les provinces, au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, aux fins d'études. Les pourparlers au sujet des accords proposés se poursuivent.

Au cours de l'année, une collaboration plus étroite avec les provinces a été réalisée grâce à la création de comités fédéraux-provinciaux de coordination, composés de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Ces comités ont pour tâche de favoriser une meilleure compréhension des objectifs, lignes de conduite et programmes concernant l'activité fédérale et l'activité provinciale dans ce domaine. Des comités sont actuellement à l'oeuvre dans le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Afin de mettre au point des moyens pratiques de consultations avec les Indiens, des conseils consultatifs des Indiens ont été formés dans les régions suivantes: Maritimes, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et Yukon, et district de Mackenzie. Chacun de ces conseils se compose de douze Indiens au plus, élus pour trois ans par les bandes et les principales associations indiennes de la région. Ils ont pour mission de conseiller le Ministre en matière de lignes de conduite générales, de projets de lois et d'accords fédéraux-provinciaux, et lorsqu'il s'agit d'améliorer les programmes existants et d'élaborer de nouveaux projets et programmes. Au cours de l'exercice 1965-1966, les conseils des Maritimes, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta se sont réunis trois fois; ceux du Manitoba, de la Colombie-Britannique et Yukon, deux fois; celui du district de Mackenzie, une fois.

En plus des conseils consultatifs, on a établi un Comité consultatif national des Indiens afin de rapprocher les Indiens de toutes les provinces. Le Comité, qui comprend dix-huit Indiens élus pour trois ans par les conseils consultatifs régionaux des Indiens, s'est réuni pour la première fois en janvier 1966. Il a pour fonction de conseiller le Ministre sur des questions de portée nationale, à l'exclusion des questions de portée locale ou régionale.

Programmes sociaux

Développement communautaire

Le développement communautaire est conçu en vue d'utiliser dans toute la mesure du possible les ressources humaines et matérielles de toutes les communautés indiennes du Canada. On prévoit, entre autres choses, qu'il aura pour effet d'inciter les Indiens à prendre l'initiative et à se suffire à eux-mêmes. Une de ses fins est d'accélérer le transfert progressif aux communautés indiennes des pouvoirs et des charges concernant la gestion de leurs affaires, qui incombent actuellement au gouvernement. Une campagne de recrutement et de formation d'agents de développement communautaire bat son plein, en vue de favoriser la réalisation de ces objectifs.

Du point de vue de l'organisation, ce programme est censé constituer le cadre qui assurera la coordination et l'essor des services actuels de santé, d'éducation, de bien-être et de développement économique dans les communautés indiennes.

C'est à la Section des services communautaires qu'il incombe de négocier les accords fédéraux-provinciaux relatifs au développement communautaire (l'étude des projets régionaux comprise), de mettre au point et de surveiller l'application des conditions relatives aux subventions, d'élaborer et de diriger les programmes de formation de chefs à l'intention des Indiens (des Indiens reçoivent une formation leur donnant accès à certains postes de la Direction générale des affaires indiennes, notamment parmi le personnel de développement communautaire, et à des fonctions administratives dans les bandes), d'organiser les activités sociales et récréatives dans les réserves, d'assurer le service de secrétariat pour le Comité et les sous-comités de développement communautaire de la Direction et, enfin, de préparer le bulletin du développement communautaire.

Le programme de subventions aux bandes pour le développement communautaire a été mis sur pied en vue de permettre aux communautés indiennes de gérer elles-mêmes leurs propres fonds, de façon à les incorporer éventuellement dans le cadre des programmes de financement mis sur pied à l'intention des collectivités non indiennes. Le programme

laisse aux conseils de bandes toute latitude pour élaborer leurs propres programmes et les mettre en oeuvre de leur propre initiative.

Ces subventions sont accordées en vue d'embaucher des fonctionnaires au sein des bandes, de favoriser le bien-être communautaire en matière de loisirs, de bibliothèques, d'installations sanitaires et de surveillance, et, enfin, de permettre aux bandes de bénéficier des programmes municipaux de travaux à frais partagés. Au cours de l'exercice 1965-1966, la Direction générale des affaires indiennes a versé au total la somme de \$66,892 en vertu de ce programme.

Au 31 mars 1966, la Direction générale des affaires indiennes avait approuvé des subventions de \$154,025 pour des travaux d'aménagement régional dans les Territoires du Nord-Ouest, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Un programme pilote de développement communautaire à frais partagés, qui sera mis en oeuvre en Colombie-Britannique, a aussi été approuvé.

Au cours de l'année, la Direction a organisé deux cours de trois mois en développement communautaire à l'intention du personnel. La plupart des soixante-quatorze personnes qui ont suivi le cours, faisaient partie du personnel de développement communautaire, mais parmi eux se trouvaient aussi quelques membres du personnel d'autres divisions de la Direction, ainsi que des représentants d'organismes provinciaux et internationaux de développement communautaire. Six cycles d'études de développement communautaire, de dix jours chacun, ont eu lieu en Alberta et au Québec; assistaient à chacun d'eux une trentaine de représentants de la Direction et des bureaux régionaux et des conseils consultatifs des Indiens. Des agents régionaux de développement communautaire ont assisté à un stage d'études de dix jours, en août, et après avoir été nommés à des postes à l'extérieur, ils ont dirigé eux-mêmes des cycles d'études de développement communautaire dans leur région. Ont assisté à ces réunions des membres du personnel des bureaux régionaux et des agences, ainsi que des membres d'organismes fédéraux, provinciaux, municipaux et bénévoles, en plus de représentants de communautés indiennes. Quelque 150 membres du personnel de la Direction ont assisté à dix stages d'études de développement communautaire, qui ont eu lieu au bureau principal.

Les cours de formation en *leadership* à l'intention des Indiens, inaugurés en 1954, ont été dispensés durant l'année avec la coopération des gouvernements provinciaux et des départements d'extension des universités. Ces cours ont développé les qualités de chef des participants, qui comprenaient des chefs indiens, des conseillers et d'autres faisant montre de qualités de chef dans leurs réserves. Une étude a été amorcée, dont l'objet principal est de mettre au point un programme de formation

à l'intention des Indiens, afin qu'ils prennent une part plus active à la gestion des affaires des bandes et à la mise en oeuvre des programmes de développement communautaire, et aussi afin de leur faire jouer un rôle plus important au sein des conseils consultatifs des Indiens.

Cette année encore, sous les auspices de la Direction générale des affaires indiennes, sept étudiants indiens ont suivi le cours de formation de chefs sociaux à l'Institut international Coady, de l'Université Saint-François-Xavier, à Antigonish (N.-É.).

Affaires culturelles

La Section des affaires culturelles, Division des programmes sociaux, a été établie en juin 1965, afin de favoriser le développement de l'art et de l'artisanat indiens, de présenter des expositions et des projets spéciaux, de réaliser des publications intéressantes pour les Indiens, et aussi d'assurer la liaison avec l'Office national du film, Radio-Canada, le Musée national et la Galerie nationale du Canada.

La Section des affaires culturelles s'occupe en général de la conservation, de l'essor et de la manifestation de la culture indienne au Canada. A cette fin, on organisera un centre de documentation en effectuant des recherches et en recueillant des livres et des archives, et on mettra sur pied un programme d'aide aux artistes et groupes d'artistes créateurs ou exécutants, ainsi qu'aux sociétés et personnes qui s'intéressent à la conservation de la culture indienne.

Au cours de l'année, le centre de documentation a commencé à faire des recherches et s'est procuré des livres traitant des vieilles traditions indiennes. La documentation, une fois recueillie et classée, sera à la disposition des Indiens et de tous ceux qui font des recherches dans ce domaine; on est en train de dresser une liste détaillée des sources de documentation sur les Indiens réparties dans tout le Canada.

Le programme de subventions est conçu à l'intention des personnes et des groupes d'artistes exécutants, en particulier des artistes créateurs. Des subventions seront accordées aux peintres, artistes indigènes, sculpteurs, compositeurs, poètes et conteurs. Y auront aussi accès les groupes d'exécutants dans les arts de la danse, du chant, des spectacles historiques et du théâtre, ainsi que les associations protectrices de la culture indienne.

L'aide accordée varie; chaque demande est examinée au fond, qu'il s'agisse d'aide financière, de conseils techniques, d'installations matérielles ou de toute autre forme d'aide spéciale.

Au cours de l'exercice 1965-1966, la Direction a accordé des subventions au montant de \$17,195.

La Section a entamé des pourparlers au sujet d'expositions commerciales de peintures et de sculptures, qui auraient lieu à Toronto et à Montréal. Elle est en train d'étudier l'organisation éventuelle d'un service de bibliothèque à l'intention des Indiens adultes. Ce service suppléerait aux lacunes des bibliothèques scolaires des réserves, et serait conçu selon le niveau d'instruction et les goûts littéraires des groupes d'indiens en cause.

La Section a entrepris la rédaction d'une histoire illustrée des Indiens du Canada, en collaboration avec la Commission du Centenaire. Elle a en vue d'autres projets de caractère national, à l'intention des Indiens, à l'occasion du Centenaire.

Le 23 mars, on a annoncé la nomination de M. Andrew Tanahokate Delisle, chef de la bande d'indiens de Caughnawaga, au poste de commissaire général du pavillon des Indiens du Canada à l'Expo 67. De longs pourparlers avaient eu lieu auparavant. La Direction générale des affaires indiennes assumera les frais de cette entreprise, qui sont estimés à \$941,000.

Services de bien-être

La Direction générale des affaires indiennes cherche Surtout à aider les Indiens à améliorer leur condition sociale et économique, en les faisant bénéficier de programmes de relèvement social et économique mis en oeuvre dans les réserves. Afin d'atteindre cet objectif à long terme, il est essentiel de faire bénéficier les Indiens du programme de bien-être et des services d'assistance.

Le programme de bien-être mis en oeuvre et financé par la Direction générale des affaires indiennes comprend l'assistance publique (vêtement, nourriture et logement). Dans les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario, la Direction a adopté les taux d'assistance et les conditions d'admissibilité qui s'appliquent aux autres bénéficiaires de l'assistance publique de ces provinces. On continue d'appliquer le régime d'assistance en matière d'alimentation, élaboré par la Direction générale des affaires indiennes, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ces provinces, les vêtements et le logement sont fournis selon les besoins de chacun.

Dans le domaine du bien-être de l'enfance, les services d'entretien et de protection sont prodigués aux enfants indiens en vertu d'ententes conclues avec les gouvernements du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse et 25 sociétés ontariennes d'aide à l'enfance. Lorsque les services d'aide à l'enfance sont assurés par des organismes bénévoles, la Direction paie

l'entretien des enfants indiens confiés à des foyers d'adoption ou des institutions. Dans les endroits où les services d'aide à l'enfance ne sont pas dispensés par des organismes, le personnel de la Direction, après avoir obtenu le consentement des parents ou des tuteurs, prend les mesures nécessaires pour que les enfants négligés soient placés.

Dans des foyers pour vieillards et d'autres institutions, la Direction fournit les services d'entretien aux adultes handicapés du point de vue physique et social en raison de leur âge ou d'une maladie chronique, mais dont l'état de santé n'exige pas de soins médicaux constants.

Des services de réadaptation sont prodigués aux adultes handicapés du point de vue physique et social, en vertu d'ententes conclues avec *l'Alberta Tuberculosis Association*, la *Saskatchewan Society for Crippled Children and Adults* et le *Manitoba Sanatorium Board*. La Direction paie entièrement les frais d'entretien et de scolarité des Indiens qui participent aux programmes de perfectionnement et d'orientation sociale entrepris par ces organismes.

Dans le domaine du bien-être, la Direction cherche surtout à faire bénéficier les Indiens des services de bien-être et avantages sociaux qui sont accessibles aux autres résidents des provinces.

En plus du programme de bien-être mis en oeuvre aux frais de la Direction générale des affaires indiennes, les Indiens sont admissibles aux allocations familiales, aux allocations versées aux jeunes et au titre de la sécurité de la vieillesse, administrée par le gouvernement fédéral; aux programmes financés conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, notamment l'assistance-vieillesse, les allocations aux aveugles et aux invalides. L'Ontario accorde des allocations aux mères et de l'assistance aux veuves et aux femmes non mariées. Le Québec verse des allocations aux mères nécessiteuses. En Nouvelle-Écosse, les Indiens adultes et les enfants indiens abandonnés bénéficient de l'assistance sociale.

Ressources et industrie

Programmes d'emploi

Le programme d'emploi communautaire, administré par la Direction, a pour but de fournir du travail, plutôt qu'un secours direct, aux bandes qui manquent de fonds pour profiter du programme de stimulation des travaux d'hiver des municipalités. Il vise, en outre, à améliorer l'économie des réserves par la mise en valeur et la commercialisation des ressources locales, à diriger les Indiens vers des emplois rémunérés et à leur faire prendre conscience des devoirs et des responsabilités que comporte le gouvernement autonome. Les entreprises peuvent débiter à l'époque de l'année qui répond le mieux aux besoins de travail et de revenu des habitants des réserves.

Du 1er avril 1965 au 31 mars 1966, quelque 491 projets ont été entrepris, occasionnant une dépense de \$1,277,010, dont \$802,675 ou 62.8 p. 100 en salaires versés à la main-d'oeuvre indienne.

En plus, 113 projets ont été entrepris au coût de \$676,124 dans les réserves situées dans les limites des districts que le Service national de placement convient d'appeler région de chômage général en hiver; ces projets, financés en vertu du programme supplémentaire des travaux d'hiver établi par le gouvernement fédéral, ont fourni 28,834 ½ jours-homme de travail aux ouvriers indiens.

Emploi et réinstallation

Le nombre d'indiens qui délaissent leurs occupations traditionnelles en faveur d'un emploi rémunéré s'accroît chaque année et, grâce aux efforts conjugués des spécialistes de la Direction, du Service national de placement et d'organismes communautaires intéressés, 1,071 candidats se sont établis en dehors des réserves et y détiennent un emploi permanent. De plus, on a aidé 4,223 Indiens à se trouver du travail régulier dans les milieux industriels tant au sein qu'en dehors des grandes villes. La venue des Indiens dans les régions urbaines s'intensifie: cette année, dans la seule ville de Toronto, quelque 200 Indiens se sont inscrits aux bureaux de placement en l'espace de trois mois.

Le nombre de familles indiennes installées en permanence à Thompson (Manitoba), sous l'égide de la Direction, n'a cessé de s'accroître, pour atteindre le chiffre de 25 durant l'année. La Direction a pris des dispositions afin de céder aux autorités provinciales ses services de placement dans le dessein d'établir un programme conjoint de placement au profit des Indiens et des Métis. La Direction a retiré son personnel à la fin de l'année et elle a dressé le plan d'un programme d'une plus grande portée, qui sera mis à exécution en 1967.

Des projets conjoints ayant trait au placement et à la réinstallation ont été élaborés ou mis en oeuvre en collaboration avec les autorités provinciales de la Saskatchewan et de l'Alberta, notamment dans les régions de La Ronge, de Fort McMurray et de Hinton. La Direction a aussi entrepris, conjointement avec le gouvernement du Québec, d'améliorer les conditions de vie et de logement des Indiens établis comme squatters à Matagami, dans le nord de la province. Elle a établi des contacts avec les sociétés locales d'exploitation minière et avec d'autres employeurs, afin que des emplois saisonniers soient disponibles aux Indiens qui subsistent partiellement de la pêche et de la chasse, ainsi que du travail régulier pour ceux qui peuvent parfaitement s'adapter à cette nouvelle vie.

Le personnel de la Direction a continué par tout le pays d'orienter les Indiens vers les emplois occasionnels ou de courte durée. Environ 11,301 Indiens se sont ainsi trouvés du travail de ce genre, en majorité dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de la construction. Pour favoriser le déplacement de près de 600 Indiens des réserves du nord de l'Ontario et du Québec vers des établissements agricoles du sud-ouest de l'Ontario, on a embauché des chefs indiens qui ont collaboré avec les fonctionnaires de la Direction, le Service national de placement et les autorités provinciales.

De plus, un groupe de jeunes gens triés sur le volet, ayant reçu la formation voulue, ont travaillé à titre d'agents de liaison, afin d'aider les Indiens à s'adapter à leur nouvel emploi. En Colombie-Britannique et en Alberta, nos agents des projets spéciaux ont continué de faciliter l'embauche d'Indiens pour réaliser de grands travaux de construction ou de débroussaillage dans les régions éloignées, ainsi que pour maintenir une étroite liaison entre les Indiens et leurs employeurs.

En vertu d'un arrangement qui prévoit la formation en cours d'emploi, la Direction verse à l'employeur une part spécifiée de la rémunération des Indiens pendant la période de temps jugée nécessaire pour tirer le plus grand parti possible de l'apprenti. Cette aide a été consentie à 71 candidats à différents emplois. En outre, 81 Indiens, dont la plupart avaient reçu une formation commerciale, ont été placés dans

divers bureaux du gouvernement fédéral afin d'être orientés et d'y acquérir de l'expérience.

Au cours de 1965, le personnel régional de la Direction, spécialisé dans les questions relatives à l'emploi, s'est accru de 16 à 37; à la fin de l'année, la plupart des nouveaux postes étaient remplis et un certain nombre de programmes étaient mis en oeuvre dans d'autres localités.

Chasse et pêche

En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la Direction a poursuivi la mise en application des programmes relatifs à la conservation des fourrures, programmes arrêtés en vertu d'accords officiels ou d'arrangements officieux. Les chasseurs indiens ont reçu de l'aide sous forme de provisions, de matériel et de débouchés pour leurs captures, afin qu'ils aient leur juste part dans cette exploitation. Les prix des fourrures sont à la hausse, surtout dans le cas des espèces à long poil, et se situent à un niveau sensiblement plus élevé qu'au cours des quinze dernières années. Les fourrures sont en grande demande, surtout à l'étranger, probablement à cause de la publicité faite à leur égard depuis quelques années.

La récolte de zizanie aquatique (folle avoine, riz sauvage) en 1965 a été l'une des plus médiocres jamais obtenues, en raison de l'abondance surtout des pluies et de la crue des eaux au cours de l'été. Les gelées de la fin du printemps ont nui à la récolte des baies sauvages, notamment des bleuets, provoquant une diminution du rendement et une hausse des prix. Il en est résulté une certaine résistance de l'acheteur et l'accumulation d'une, quantité considérable de denrées invendues, dont les répercussions sur les prix et la demande en 1966 sont à craindre.

En 1965, on a lancé plusieurs entreprises destinées à fournir de l'équipement et des approvisionnements aux touristes amateurs de chasse et de pêche. Il y en a pour la chasse à la baleine à Churchill, la chasse aux oies sauvages dans la baie James, la chasse au gros gibier dans l'Ouest canadien et la pêche à la truite mouchetée dans le nord du Québec. Ces établissements, de même que d'autres entreprises touristiques et de service de guides, ont reçu l'appui financier, publicitaire et administratif de la Direction. Cette dernière a aussi collaboré avec d'autres organismes à la formation professionnelle de guides pour l'industrie touristique. Ce programme étant nouveau sous bien des aspects, il est encore trop tôt pour estimer les progrès accomplis.

On a poursuivi en 1965 le programme relatif à la chasse et à la pêche domestiques, moyens de subsistance de l'Indien qu'on tente d'améliorer. En vertu de ce programme, des filets de pêche, des munitions, du matériel de camping et d'autres pièces d'équipement ont été

fournis aux Indiens qui se nourrissent en grande partie du produit de leur chasse et de leur pêche. On a organisé des expéditions de chasse et pêche et, à plusieurs endroits, on a fourni les moyens de transport pour apporter les captures dans les centres habités. La Direction a prêté son concours à plusieurs bandes indiennes qui interjetaient appel à la Cour suprême de jugements rendus pour contravention au règlement sur la chasse et la pêche. L'application, dans les réserves indiennes, de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et du Règlement a causé beaucoup de soucis dans plusieurs milieux au Canada.

La mise en application des programmes visant à encourager les Indiens à pratiquer la pêche commerciale s'est poursuivie en 1965. La Direction a mis sur pied plusieurs nouvelles entreprises de pêche et elle a eu beaucoup de succès à persuader les Indiens de s'intéresser aux entreprises actuelles. On a noté aussi les progrès réalisés dans les entreprises où les Indiens s'occupent eux-mêmes de l'emballage et de l'écoulement même de leurs prises. Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'exploitation, pour la première fois autonome, d'un établissement de pêche d'hiver par un groupe d'Indiens, a été couronnée de succès. Il s'agissait d'une entreprise coopérative à laquelle la Direction générale des affaires indiennes et le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales ont prêté leur concours.

Chez les Indiens, la production commerciale de poisson capturé dans toutes les eaux intérieures a dépassé vingt millions de livres en 1965; pour les Indiens de la Colombie-Britannique, la production de 1964 est estimée à \$6,295,700, selon les chiffres les plus récents. On poursuit l'organisation d'une enquête sur l'apport des Indiens à la pêche commerciale en Colombie-Britannique, afin de déterminer les mesures à prendre pour que les Indiens ne cessent d'accroître leur intérêt traditionnel pour cette activité et continuent à maintenir leur position de concurrence au sein de l'industrie.

Exploitation forestière

Les travaux forestiers dans les réserves indiennes ne cessent d'occuper une place importante dans l'économie de la plupart des bandes indiennes. Le versement aux réserves des droits d'exploitation s'est élevé à \$1,031,279.39, ce qui représente une augmentation sensible sur le chiffre de l'année précédente. On comptait 20 permis de coupe en vigueur, soit 15 en Colombie-Britannique, 4 en Ontario et 1 au Québec. On n'a délivré aucun nouveau permis de coupe durant l'année.

Une étude d'aménagement forestier a eu lieu dans la réserve indienne de Nipissing, dans le nord de l'Ontario, et d'autres études du genre sont en préparation dans les réserves de Dokis et de l'île Manitoulin.

Environ un million de semis ont été repiqués dans les réserves indiennes de l'Ontario, en collaboration avec le ministère des Terres et Forêts de cette province.

La Direction a conclu avec la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick un accord relatif à la protection et la lutte contre les incendies de forêt, et elle a tenu des entretiens avec l'Alberta, le Québec, et la Nouvelle-Écosse pour la négociation d'accords analogues. On n'a signalé aucun incendie de forêt grave dans les réserves indiennes.

Dans les forêts provinciales, hors des réserves indiennes, l'activité s'est accrue au cours de l'année, particulièrement en Alberta et dans le nord-ouest de l'Ontario. Des bandes de Péigans et de Gens du sang ont effectué des coupes accidentelles dans le parc national des lacs Waterton, en Alberta. Le bois de coupe a été façonné en piquets de clôture pour la délimitation des fermes d'élevage dans ces réserves.

Artisanat

La production artisanale indienne atteint le chiffre estimatif de \$ 1,300,000 par an. Il s'agit en grande mesure d'une initiative personnelle des Indiens, qui s'occupent eux-mêmes de la production et de la mise en marché de leurs objets d'artisanat, sauf quand ils demandent l'aide de la Direction générale des affaires indiennes. Dans chaque province du Canada, beaucoup d'Indiens et de groupes indiens possèdent et exploitent des établissements commerciaux d'artisanat indigène, comme des fabriques d'objets ouvrés ou semi-ouvrés et des magasins de détail dans les réserves indiennes.

Là où cette industrie doit être encouragée, la Direction générale des affaires indiennes fournit une aide financière sous forme de prêts ou d'avances de fonds; elle exploite un centre d'artisanat où les matériaux de fabrication, achetés en quantité, sont revendus aux Indiens au prix coûtant. Le centre s'occupe aussi d'entreprises publicitaires d'ordre national à l'occasion des expositions de nouveautés tenues à Toronto et à Montréal. On y a entrepris une étude des marchés de l'extérieur lors de l'exposition de nouveautés de la Californie. Le centre a aussi mis sur pied un programme d'exposition en prêtant des produits d'artisanat indien à des universités d'Ottawa et de Toronto; au cours de l'année, il a vendu pour quelque \$60,000 de produits d'artisanat aux détaillants.

L'administration centrale fournit au besoin les services voulus, dont l'orientation technique. Elle a accordé des fonds pour l'aménagement du stand renommé du Comité des Indiens du Canada, dans le cadre de l'Exposition nationale canadienne tenue à Toronto. Ce stand, qui a attiré plus de 200,000 visiteurs, comprenait une galerie de portraits d'Indiens célèbres, une exposition d'objets ouvrés provenant du Musée

national et un étalage de divers produits d'artisanat indien. L'organisation et l'exécution de ce travail sont l'oeuvre d'un comité formé de nombreux Indiens venant de tous les coins du Canada.

La Direction a dispensé des services techniques et consultatifs à plusieurs groupements indiens, se rendant fréquemment à divers endroits par tout le pays. Certains conseillers de la Direction ont prêté leur concours à la solution de problèmes d'ordre commercial dans les Maritimes, l'Ontario et la Saskatchewan.

Un concours national a eu lieu parmi les élèves indiens pour la création d'un symbole de l'artisanat indien que l'on pourrait adopter comme marque de commerce déposée dans la réclame. Plus de 1,400 Indiens ont fait parvenir leurs inscriptions. En outre, le premier organisme régional de la réalisation et de la mise en marché des produits d'artisanat s'est formé en vue de desservir les artisans indiens de l'Alberta et du district de Mackenzie.

La Direction a entrepris une étude des marchés de l'artisanat indien, afin de déterminer dans quelles voies les Indiens doivent acheminer cette industrie pour en assurer le développement.

Développement industriel et commercial

Au cours de l'année, un nombre sensiblement plus élevé d'Indiens ont demandé de l'aide afin d'établir des commerces privés ou des coopératives. Des pourparlers sérieux ont eu lieu dans plusieurs régions en vue de créer des usines d'exploitation ou de transformation des richesses naturelles qui se trouvent dans les localités indiennes. La Direction a aidé de près ou de loin à l'établissement de plusieurs nouveaux commerces indiens, et elle est entrée en pourparlers avec plusieurs sociétés commerciales désireuses d'établir des usines dans les réserves.

La coopérative de meubles de Cape Croker a continué de bénéficier de l'aide de la Direction, qui s'est chargée provisoirement de l'administration de l'entreprise et lui a fourni les fonds nécessaires à une étude des possibilités d'écoulement de ses articles.

Fait nouveau, la Direction s'est attachée à diriger les premiers pas des Indiens qui désirent se lancer en affaires. A cette fin, des études de rentabilité, des études d'organisation financière et d'autres travaux connexes d'aide professionnelle ont été exécutés par l'entremise de conseils au profit des *La Ronge Industries* (dans le nord de la Saskatchewan), de la Fraternité des indigènes de la Colombie-Britannique relativement à l'aménagement d'un centre culturel et artisanal à Prince-Rupert, et du Conseil de bande de Caughnawaga à l'égard de leurs projets du Centenaire; en outre, la Direction a prêté son concours à

l'aménagement de parcs et de diverses autres installations touristiques dans les réserves ou aux environs.

Sous l'empire des lois actuelles, l'aide doit se limiter à des services techniques et professionnels et à des prêts provenant d'une caisse renouvelable, ce qui restreint sensiblement l'activité du programme d'expansion industrielle et commerciale établi au profit des Indiens. Grâce à l'étroite collaboration qui existe entre la Direction, d'une part, et les gouvernements provinciaux, le ministère de l'Industrie, le ministère du Travail, la Banque d'expansion industrielle et d'autres organismes gouvernementaux, d'autre part, il a été possible d'aider d'autres établissements commerciaux indiens.

Les disponibilités financières croissantes des Indiens ont fait l'objet d'une étude; de plus, la Direction s'est grandement intéressée à l'élaboration d'un nouveau programme important visant à intensifier l'aide aux entreprises commerciales et industrielles des Indiens et aux autres entreprises établies dans les réserves ou aux environs.

Ressources minérales

L'activité relative à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières des terres indiennes s'est maintenue à un haut niveau; pour la sixième année consécutive, les recettes des bandes se sont accrues, atteignant plus de quatre millions de dollars au cours de l'année à l'étude.

En Alberta, les redevances proviennent de 125 puits de pétrole et de gaz productifs situés dans dix réserves réparties dans presque toute l'Alberta. Les sondages d'essai effectués dans la réserve de Cold Lake et aux environs ont amené la découverte d'un riche gisement de pétrole lourd offrant des possibilités d'exploitation. La production s'est intensifiée dans les champs de pétrole aux environs de l'agence du Petit lac des Esclaves.

La vente des droits d'exploitation du pétrole et du gaz, sous forme de permis et de concessions, a procuré aux bandes de l'Alberta d'importants bonis en espèces. L'aliénation des droits de propriété de biens fonciers de la bande d'Esclaves habitant le cours supérieur de la rivière au Foin, a offert un certain intérêt par suite de la découverte de pétrole dans la région du lac Rainbow, dans le nord-ouest de l'Alberta. Les sociétés pétrolières ont manifesté de l'intérêt pour les droits d'exploitation des terrains, longtemps inactifs, situés dans les réserves de la Saskatchewan et du Manitoba. Certains terrains sis dans les agences indiennes de Meadow Lake, de Touchwood, de File Hills-Qu'Appelle et de Portage-la-Prairie, ont été loués par contrat à des sociétés à des fins d'exploration.

La vente des droits d'exploitation de pétrole et de gaz se tient maintenant au bureau du surveillant des ressources minérales, à Calgary, plutôt qu'à Ottawa comme autrefois. Ce changement a eu pour effet d'intensifier l'intérêt des sociétés pétrolières établies à Calgary à l'égard des terres indiennes, ainsi que d'encourager les représentants des conseils de bande à assister à la vente des droits d'exploitation dans leurs réserves et à acquérir certaines connaissances au sujet de la gestion des ressources pétrolières et gazières.

Au cours de l'année, deux conseils de bande d'Ontario ont pris une part active aux pourparlers prolongés qui ont eu lieu avec des sociétés intéressées à l'exploitation de mines et de carrières prometteuses, activité qui fournirait nombre d'emplois aux bandes et grossirait sensiblement leurs revenus. L'aliénation de terres graveleuses et sablonneuses, conclue avec les conseils de bande dans presque toutes les régions, a grandement contribué à accroître les revenus de plusieurs bandes.

Agriculture

La Direction a pour ligne de conduite de favoriser l'expansion de l'agriculture dans les réserves indiennes, soit en fournissant aux Indiens une aide financière et des conseils techniques et pratiques, par l'entremise, dans bien des cas, des services consultatifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

On encourage les Indiens à mettre en culture les terres qui rapporteront, semble-t-il, et à s'intéresser davantage à l'élevage du bétail, à l'industrie laitière, à la culture des céréales, à la culture maraîchère et à d'autres formes d'horticulture.

Dans les régions agricoles, on engage vivement les Indiens à tirer profit des services et de l'aide qui leur sont disponibles en vertu de tous les programmes législatifs ayant trait à l'utilisation des terres et à la mise en valeur des ressources.

On incite aussi les cultivateurs indiens à suivre des cours de perfectionnement au sujet des techniques modernes d'exploitation et de gestion des établissements agricoles.

Les Indiens reçoivent de l'aide à l'égard du défrichage, de la culture, du clôturage, de l'irrigation et du drainage des terres dans les réserves; de l'achat de semences, d'engrais, d'insecticides et d'herbicides chimiques, d'huile et d'essence; de l'acquisition de machines agricoles, des réparations, de l'aménagement d'entrepôts de grain et des services de vétérinaires.

En outre, les Indiens sont admissibles à l'aide dispensée en vertu de divers programmes nationaux, tels que ceux de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (LRAP) ayant droit aux mêmes avantages que

les autres Canadiens. Pour ce qui est de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), elle dispose que les provinces peuvent comprendre les bandes et les terres indiennes dans les projets qu'elles entreprennent en vertu de cette dernière.

La Direction administre un programme de rotation des troupeaux de bovins, afin d'initier les cultivateurs indiens à l'industrie de l'élevage des bovins de boucherie. Ce programme se déroule principalement en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. De plus, les travaux agricoles sont admissibles à une aide financière sous forme de prêts de la Caisse renouvelable.

On a tenté de dresser à des fins pratiques un inventaire général des terres dans toutes les réserves indiennes au Canada. Par ailleurs, il faudra faire une étude beaucoup plus poussée des usages des terres, si l'on désire estimer avec plus de précision les possibilités qu'elles offrent à diverses fins; on espère pouvoir élaborer un tel programme d'études et le mettre en oeuvre au cours des deux prochaines années. Divers travaux d'irrigation se poursuivent à différents endroits du pays où il y a disette d'eau. Il arrive, souvent que ces travaux nécessitent une forte dépense en immobilisations; pour cette raison, des projets d'expérimentation font l'objet d'une étude.

Construction d'habitations et amélioration dans les localités indiennes

Le programme d'aménagements dans les réserves indiennes, établi par la Direction pour l'exercice financier 1965-1966, prévoit la construction d'habitations pour les Indiens, ainsi que l'aménagement de routes, de services publics, de quais et de bâtiments pour le personnel; il se rattache en outre, à divers autres aspects de l'évolution matérielle des localités indiennes. Le montant tout d'abord affecté à la construction d'habitations pour les Indiens, soit trois millions, a été subséquemment porté à cinq millions, par suite de l'octroi de crédits supplémentaires.

Dans le cas de 55 localités, les plans d'aménagement communautaire ont été dressés par des ingénieurs professionnels; les autres plans ont été établis par le personnel de la Direction. Plusieurs conseils de bande ont engagé des ingénieurs-conseils pour l'élaboration des plans relatifs à divers services.

En mars, on a fait part d'un vaste programme d'amélioration des réserves indiennes, en vertu duquel on construira quelque 6,000 maisons afin de répondre aux besoins qu'a révélés une enquête sur le logement, terminée à la fin de l'exercice financier précédent; ce programme vise également à assurer un foyer aux nouvelles familles qui surgissent au rythme approximatif de 1,250 par année. On se propose de construire au moins quelque 12,000 maisons au cours d'une période de cinq ans.

Pour la mise à exécution de ce programme quinquennal, on estime qu'il faudra prévoir, au bas mot, une dépense globale de 112 millions, tirée des crédits. Cette dépense se compose comme il suit: 75 millions pour la construction de maisons pour les Indiens (sans compter les contributions des bandes, des particuliers et d'autres sources); 10 millions pour l'aménagement de services d'aqueduc et d'égout; 7 millions pour l'électrification; 17 millions pour des ponts et des routes; \$1,250,000 pour l'établissement à forfait de plans d'aménagement communautaire, et le reste pour les imprévus.

Éducation

L'administration des services de l'enseignement sous la surveillance du directeur comprend maintenant trois divisions: administration, surveillance de l'enseignement et formation professionnelle. Le personnel du bureau central comprend aussi ces trois mêmes divisions; chacune a pour fonctions d'élaborer et de coordonner la ligne de conduite et les méthodes concernant une partie déterminée du programme par le truchement du personnel sur place.

La surveillance de l'enseignement dispensé dans les salles de classe a fait l'objet d'un examen minutieux au cours de l'année. Le nombre des retardés semble indiquer qu'on ne s'est pas assez préoccupé jusqu'ici du peu de facilité de certains enfants à assimiler ce qu'on leur enseigne. D'autre part, l'augmentation des fonctions administratives attribuées au surintendant des écoles l'a empêché de consacrer le temps nécessaire à la surveillance des salles de classe. Afin de remédier à cette situation, on a réorganisé les districts scolaires pour partager et réduire le fardeau du surintendant des écoles; on a désigné des surveillants chargés de l'enseignement des langues dans chaque région.

Les écoles fédérales sont maintenant organisées en 38 districts sous la direction du surintendant qui est assisté d'un personnel de conseillers et de commis. Toutes les écoles ont reçu de fréquentes visites du surintendant et aussi souvent que possible du spécialiste chargé de l'enseignement des langues.

Le personnel enseignant des écoles fédérales et provinciales a manifesté un vif intérêt à l'égard du récent programme d'enseignement des langues. Un progrès remarquable s'est opéré dans l'enseignement de l'anglais comme langue seconde aux enfants qui, commençant leurs études, ne savent guère ou pas cette langue.

Malgré les rapides progrès réalisés dans le domaine de l'instruction des Indiens au cours de la dernière décennie, en ce qui concerne la durée de la scolarité et les inscriptions aux écoles secondaires, il existe encore une différence importante dans ces deux domaines entre les Indiens et les non-Indiens. On peut mesurer les progrès en comparant la répartition proportionnelle des écoliers indiens, selon les années du cours, en 1956 et en 1966, figurant dans le tableau ci-dessous. La comparaison avec une

répartition provinciale pour 1965 révèle une marge qui disparaîtra probablement au cours des cinq prochaines années.

Répartition proportionnelle

	Années		
	I - VI	VII - IX	X - XII
Inscription des Indiens en 1956	85.16%	12.10%	2.74%
Inscription des Indiens en 1966	77.55%	17.45%	5.00%
Inscription aux écoles provinciales en 1965*	58.31%	23.88%	17.81%

*Comprend tous les écoliers inscrits aux écoles provinciales du pays tout entier, sans distinction de race

La Direction dispense l'enseignement aux Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens dans les écoles fédérales régies par la Direction ou dans les écoles provinciales publiques, séparées et privées. La tendance à s'inscrire aux écoles provinciales est devenue de plus en plus marquée au cours de la dernière décennie, alors que le nombre des inscriptions aux écoles fédérales est demeuré stable, à environ 32,000.

Les inscriptions totales des Indiens sont passées de 57,265 l'an dernier à 61,395, soit 32,040 inscriptions aux écoles fédérales et 29,355 aux écoles provinciales.

Le nombre de salles de classe administrées par la Direction était de 1,275 dans écoles. Le nombre d'écoles d'une classe est passé de 150 à 134 à la suite d'unifications ou du transfert des élèves aux écoles provinciales.

Durant l'année, on a acquis des locaux pour la somme de \$2,664,162 afin de loger 2,522 élèves additionnels. La Direction a donc investi jusqu'à présent \$15,581,600 dans les écoles provinciales pour accueillir 15,550 élèves. Ce programme conjoint d'enseignement continuera à se développer chaque année de façon à répondre aux besoins des écoliers indiens qui sont en mesure de fréquenter les écoles provinciales.

On a conclu un accord avec la province du Manitoba pour permettre aux écoliers indiens de fréquenter les écoles publiques. Le gouvernement fédéral s'est engagé à payer des frais de scolarité uniformes pour ces services. Le Manitoba est la deuxième province à conclure un tel accord avec le gouvernement fédéral; la Colombie-Britannique avait été la première.

Une étude faite sur un groupe de commençants inscrits aux écoles fédérales a révélé que, même si 3,839 élèves sur un total de 5,075 avaient mentionné un dialecte indien comme langue maternelle, 2,437 ont été classés comme pouvant parler couramment ou assez couramment l'anglais ou le français. L'augmentation du nombre d'élèves bilingues

inscrits aux écoles témoigne de l'instruction des parents et est très avantageuse pour les enfants.

Par le truchement d'un programme d'aide à l'enseignement, la Direction accorde aux étudiants indiens des subventions couvrant les frais de scolarité, les fournitures, l'entretien, le transport et des allocations personnelles. Cela permet aux étudiants indiens possédant les dispositions requises de recevoir une bonne formation aux niveaux professionnel, technique et universitaire.

Un projet pilote a été mis au point afin d'assurer à 15 étudiants mariés des allocations spéciales leur permettant de se faire accompagner par leur famille pendant leurs cours universitaires ou de formation professionnelle. Ce projet permettra aux étudiants mariés d'acquérir une formation plus poussée tout en les préparant à s'installer ailleurs.

Afin d'encourager la formation post-scolaire chez les étudiants indiens, la Direction entraîne actuellement un certain nombre de surintendants régionaux de la formation professionnelle et des services spéciaux, ainsi qu'un personnel de conseillers professionnels, qui ont pour mission de dispenser à ces étudiants l'orientation professionnelle, d'établir pour eux des services de formation et de les placer après l'obtention de leurs diplômes.

Dans l'établissement des services de formation professionnelle, la Direction travaille de pair avec les fonctionnaires des ministères de l'Éducation et ceux du ministère fédéral du Travail qui sont chargés de l'exécution des programmes en vertu d'accords fédéraux-provinciaux sur la formation professionnelle et technique. Fait à signaler, quelques provinces appliquent aux réserves les programmes établis en vertu de ces accords.

Durant l'année financière 1965-1966, le nombre des étudiants participant aux programmes de relèvement du niveau scolaire, qui était de 526 l'an dernier, a augmenté à 726 cette année. Le nombre des élèves inscrits aux programmes de formation professionnelle est passé de 994 à 1,244; au niveau de la formation des infirmières et des instituteurs ainsi qu'au niveau universitaire, les inscriptions sont passées de 132 à 173.

En plus de l'inscription des Indiens aux cours réguliers offerts à la population en général, on a vu s'élaborer d'autres programmes d'intérêt particulier. En Colombie-Britannique, l'école forestière de la Direction à Chicoltin a admis des étudiants en qualité d'apprentis. En Alberta, les Indiens peuvent recevoir une formation de préposés à l'hygiène publique. La Saskatchewan a donné un cours sur la conduite du matériel lourd dans les réserves. Le Manitoba a donné plusieurs cours de menuiserie dans les réserves. L'Ontario a élaboré un programme de formation de guides en collaboration avec le gouvernement provincial. Enfin le

Québec a conclu des ententes spéciales avec, l'industrie en vue de former des travailleurs forestiers.

La Direction a aussi élaboré des programmes de formation dans le domaine de la pêche, de l'aide familiale et des services de conciergerie; d'autres cours de formation ont été mis à exécution de concert avec les provinces.

On a entrepris des études afin de déterminer le nombre des élèves qui se sont retirés des écoles régulières et de ceux qui, ayant terminé leur formation professionnelle, détiennent maintenant un poste, afin aussi d'établir l'efficacité des programmes de relèvement du niveau scolaire.

A la fin de l'année scolaire 1964-1965, quarante-sept bourses d'études ont été décernées à des étudiants qui se destinaient à l'université, à la pédagogie, aux soins infirmiers, à la formation professionnelle, aux arts ou à la musique. Les bourses, se situant entre \$250 et \$300, ont été accordées en plus des frais de scolarité, des fournitures, d'entretien et des allocations personnelles.

En 1956, la Direction a inauguré un programme en vue d'établir des comités scolaires dans les réserves; il en existe maintenant 68. Ces comités assument, dans ces régions, la responsabilité de la fréquentation scolaire, de l'entretien des biens scolaires ainsi que l'organisation de l'activité extra-scolaire. Dans d'autres domaines, ces comités jouent le rôle de conseillers. A compter de l'année 1966-1967, les comités scolaires assumeront une plus grande responsabilité en ce qui concerne la gestion des fonds.

Le programme d'éducation des adultes a pris un essor encourageant en 1965-1966 et a surtout porté sur l'enseignement élémentaire dispensé aux adultes. Ce programme vise à fournir aux adultes un degré d'instruction élémentaire et pratique jusqu'au niveau de la 8^e année.

On projette de nommer, dans chaque région, des surveillants régionaux de l'éducation des adultes qui auront pour fonctions de mettre en oeuvre des programmes conçus pour rehausser le niveau d'instruction des adultes, de leur faire acquérir la culture nécessaire à la formation professionnelle et, enfin pour relever le niveau de vie en général.

Ce programme à longue portée doit assurer à tous les adultes une instruction élémentaire.

Des programmes expérimentaux ont été conçus en vue de déterminer l'efficacité du matériel d'enseignement, des techniques d'organisation, des méthodes d'évaluation et des procédés de rassemblement des données.

En somme, la Direction a exécuté dans diverses réserves 145 pro-

grammes d'éducation des adultes, auxquels ont participé 2,753 élèves, y compris 1,134 inscrits aux cours d'instruction primaire.

Un total de 235 entreprises de construction d'écoles étaient en voie d'exécution durant l'année, soit 117 salles de classe, 67 foyers ou auberges et 39 autres. Douze établissements scolaires temporaires ont été institués pour répondre au grand nombre d'inscriptions, surtout dans la région du nord du Manitoba. On a érigé des écoles dans des régions où il n'existait pas d'établissements d'enseignement intégré.

La fréquentation des enfants indiens aux écoles polyvalentes et l'établissement d'écoles fédérales centralisées a exigé la création d'un service quotidien de transport pour environ 16,700 écoliers durant l'année financière, service qui a occasionné une dépense de plus de 2 millions. Cinq cents accords séparés ont été conclus en vue d'assurer ces services; plus de 40 p. 100 de ces accords ont été signés avec des entrepreneurs indiens.

Durant l'année scolaire 1965-1966, un total de 1,499 professeurs ont été employés aux écoles fédérales, soit 433 aux pensionnats, 1,056 aux externats et 10 aux écoles-hôpitaux. Sept professeurs saisonniers ont donné des cours, dans des localités éloignées du nord de l'Ontario et du Québec durant l'été 1965, aux écoliers indiens qui ne pouvaient pas fréquenter l'école pendant l'année scolaire régulière. En plus de s'acquitter de leurs fonctions régulières, certains instituteurs ont enseigné l'économie domestique, les arts industriels, les beaux-arts et l'artisanat, la musique, l'éducation physique, ou ont dispensé l'enseignement aux adultes. Il y a eu aussi des instituteurs affectés à des programmes spéciaux d'éducation terminale, auxiliaire et d'enseignement correctif, aux cours de rattrapage et aux jardins d'enfants. Des conseillers ont assuré des services d'éducation et d'orientation professionnelle aux élèves indiens qui fréquentaient les écoles provinciales.

La majorité des enseignants (64.7 p. 100) étaient des femmes. Le nombre d'instituteurs indiens à l'emploi de la Direction générale des affaires indiennes était de 114. On a détaché un instituteur du Québec auprès du ministère de la Défense nationale pour qu'il enseigne dans une école instituée pour les personnes à charge des militaires canadiens postés en Europe. Des accords ont été conclus avec des commissions scolaires de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, afin de permettre à quatre instituteurs au service de la Direction d'enseigner dans des écoles provinciales et à cinq instituteurs d'écoles provinciales d'enseigner dans les écoles fédérales.' Un instituteur du Québec a été détaché auprès du ministère de l'Education du Sénégal, en Afrique, avec la coopération du Bureau de l'aide extérieure.

Le renouvellement du personnel enseignant s'est établi à 27 p. 100

durant l'année scolaire 1964-1965. Parmi ceux qui ont démissionné, 36 p. 100 ont accepté d'autres postes d'enseignement. Cinq instituteurs ont été mutés à des postes d'enseignants, à la Direction des régions septentrionales, et postés dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les régions de l'Arctique canadien. Parmi ceux qui ont démissionné, 91 p. 100 étaient diplômés.

On a approuvé les règlements révisés relatifs au classement du personnel enseignant ainsi qu'une nouvelle échelle de rémunération rétroactive au 1^{er} septembre 1965. On a autorisé le paiement d'appointements plus élevés au personnel enseignant professionnel. Des appointements plus élevés que le minimum prévu pourront être accordés aux instituteurs diplômés sans expérience dans les localités où le salaire minimum est plus élevé que celui de l'échelle.

Administration

C'est à la Direction de l'administration qu'il incombe d'administrer les terres et les successions des Indiens, de s'occuper des questions concernant l'effectif des bandes, de fournir le service de secrétariat et les services auxiliaires.

Successions

Au cours de l'année, 690 successions ont été administrées et réglées. Les nouvelles successions dont le règlement a été amorcé sont au nombre de 698.

On a examiné les rapports de police et autres dans plus de 100 cas d'accidents mortels et des mesures appropriées ont été prises envers les tierces personnes impliquées.

La Direction a administré les successions de 599 Indiens mentalement diminués et les biens de 364 mineurs indiens.

Effectif des bandes

Émancipations

Six cent trente-huit personnes ont été émancipées au cours de l'année financière. De ce nombre, 56 ont souscrit une demande d'émancipation aux termes de l'article 108 (1) de la Loi sur les Indiens. Les 582 autres émancipations ont résulté du mariage de femmes indiennes à des non-Indiens, aux termes de l'article 108 (2).

Adoptions

La Section de l'effectif des bandes a pour fonction de traiter avec les divers organismes provinciaux de bien-être, les parents et autres personnes au sujet de l'inscription, de l'émancipation et de l'administration des biens des enfants indiens adoptés. Cent soixante-cinq enfants indiens ont été adoptés au cours de l'année financière, dont 122 par des non-Indiens et 43 par des Indiens.

Protestations

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1966, l'addition de 57 personnes à l'effectif des bandes indiennes a fait l'objet de protestations, conformément aux dispositions des articles 9 et 12 de la Loi sur les Indiens. On a déclaré par la suite que 9 d'entre elles avaient le droit d'être inscrites comme Indiens et que 8 n'y avaient pas droit. Les enquêtes se poursuivent au sujet des 40 autres cas. Dans les décisions rendues sur 29 des protestations étudiées avant le commencement de l'année financière, on a déclaré que 18 personnes avaient droit d'être inscrites comme Indiens et que 11 n'y avaient pas droit.

Réorganisation des bandes

La Direction s'occupe aussi de la fusion et de la division des bandes et de l'organisation de nouvelles bandes, aux termes de l'article 17 de la Loi sur les Indiens. Ce travail comprend l'appréciation des conséquences d'ordre économique, social et politique en cause. Au cours de l'année, une nouvelle bande a été formée de personnes inscrites sur une liste générale et deux bandes ont été fusionnées en une seule.

Terres des réserves

Des négociations se sont poursuivies durant l'année avec les divers gouvernements provinciaux concernant l'attribution de terres à des bandes indiennes, qui est l'une des conditions prévues par les traités conclus avec les Indiens.

L'acquisition de terres dans d'autres régions a surtout visé des terrains à bâtir, ainsi que des terrains achetés en vue d'établir une bande plus près d'un centre d'emploi, où les membres ont de meilleures chances d'améliorer leur situation économique, de trouver du travail et de s'instruire.

L'expansion et l'amélioration des routes provinciales ainsi que l'installation de lignes électriques et téléphoniques ont donné lieu à la négociation de droits d'emprise pour la voirie et les installations d'utilité publique. Ces travaux ont contribué à l'essor économique des réserves, en donnant accès à des endroits isolés, et en permettant l'installation de l'électricité dans les maisons et les écoles et l'aménagement de voies de communication plus faciles avec les centres d'emploi de l'extérieur.

Sans compter les permis d'exploitation du pétrole et du gaz, 1,315 nouveaux baux et permis ont été passés, ce qui en porte le total à 8,511, produisant des recettes de \$2,033,703 qui ont été créditées aux propriétaires indiens des terres en question.

Caisse de fiducie et annuités

Au 31 mars 1966, les fonds des bandes indiennes que détenait le gouvernement du Canada au nom de 518 bandes indiennes totalisaient \$28,534,364 dont \$25,133,695 au compte de capital et \$3,401,269 au compte de revenu. Les dépenses ont atteint \$8,112,628 contre \$7,550,527 l'année précédente, et les recettes, \$8,901,299 comparativement à \$7,996,348.

Le tableau ci-dessous indique certains des principaux postes de dépenses pour l'année financière par comparaison à ce qu'elles étaient dix ans plus tôt:

	<u>Année terminée le 31 mars 1956</u>	<u>Année terminée le 31 mars 1966</u>
Versements en espèces	\$1,312,869.33	\$1,348,412.54
Logement	499,089.55	1,421,980.95
Administration des biens des bandes	513,547.45	1,143,894.66
Bien-être	567,609.13	504,568.72
Aide à l'agriculture	904,529.79	805,405.03
Routes et ponts	387,785.29	470,658.81

Au cours de l'année, le gouverneur en conseil a rendu des décrets, aux termes du paragraphe (I) de l'article 68 de la Loi sur les Indiens, pour permettre à 23 bandes d'administrer leurs deniers de revenu. Dix-huit bandes ont été autorisées à dépenser la totalité de ces fonds et cinq, une partie seulement de ces fonds, sur leur propre demande. Cela a porté à 115, au 31 mars 1966, le nombre total des bandes fonctionnant sous le régime de l'article 68 de la Loi, en ce qui concerne les deniers de revenu.

La Direction a accepté quarante-neuf demandes dans le cadre du programme d'encouragement aux travaux d'hiver lancé par le ministère du Travail. Le coût estimatif du financement initial de ces travaux au moyen des fonds des bandes s'est chiffré à \$656,500. Les dépenses affectées directement aux salaires ont atteint près de \$407,400, dont quelque 50 p. 100 sont remboursables par le ministère du Travail. On estime que 1,194 Indiens ont fourni environ 35,178 jours de travail. Il s'agissait surtout de travaux de construction de routes, ponts, rues, trottoirs, clôtures de démarcation, plantation d'arbres de Noël, canalisations d'eau et d'égout, travaux d'irrigation, parcs et terrains de jeux, salles publiques et embellissement de cimetières.

Assurance sur les propriétés des bandes

L'assurance-incendie souscrite à l'égard de 923 propriétés appartenant à différentes bandes indiennes au Canada s'est chiffrée à \$5,383,225. Les contrats d'assurance passés ou renouvelés ont totalisé \$1,612,307, les primes de \$14,299.01 ayant été payées à l'aide d'argent provenant du fonds de fiducie des bandes indiennes.

Prêts des bandes

Au cours de l'année, 70 Indiens ont présenté des demandes de prêts pour d'autres fins que le logement; 52 ont reçu des prêts d'un montant total de \$77,043, la moyenne s'établissant à \$1,481.60. Les prêts ont été consentis aux fins suivantes:

<u>Fin</u>	<u>Montant</u>
Machines et outillage agricoles	\$18,975
Bovins	39,900
Chevaux, harnais et selles	2,650
Terres et travaux d'amélioration	2,100
Réparation de véhicules	4,872
Sous-sol et meubles	2,000
Porcs, etc	2,000
Boutique d'artisanat	2,600
Divers	1,996

Quarante-trois prêts aux bandes d'un montant total de \$35,441.70 ont été remboursés intégralement au cours de l'année.

Épargnes personnelles

Au 31 mars 1966, les 1,290 comptes d'épargne générale des Indiens totalisaient un dépôt de \$338,054.

Annuités

On a distribué au cours de l'année à 107,498 Indiens des annuités totalisant \$561,448, conformément aux divers traités. Ce montant comprend des versements pour l'émancipation, la commutation et les arrérages. Le gouvernement de l'Ontario a remboursé le montant de \$36,944, qui a été payé en vertu du Traité n° 9.

Noms et endroits des bureaux régionaux et des agences indiennes			
Nom	Endroit	Nom	Endroit
MARITIMES	Amherst, (N.-E.)		
Miramichi	Chatham (N.-B.)	Rivière Saint-Jean	Woodstock (N.-B.)
Eskasoni	Eskasoni (N.-E.)	Shubenacadie	Micmac (N.-E.)
Î.-P.-E.	Île Lennox (Î.-P.-E.)		
QUEBEC	Québec		
Abitibi	Amos		
Bersimis	Betsiamites		
Caughnawaga	Caughnawaga	Pointe-Bleue	Pointe-Bleue
Maniwaki	Maniwaki	Restigouche	Restigouche
Odanak-Lorette	Village des Hurons	Sept-Îles	Sept-Îles
Oka	Oka	Témiscamingue	Notre-Dame-du-Nord
ONTARIO			
Sud de l'Ontario	Toronto	Sarnia	Sarnia
Caradoc	Muncey	Bruce	Chippewa Hill
Île Christian	Penetang	Six-Nations	Brantford
Golden Lake	Golden Lake	Saint-Régis	Saint-Régis (Québec)
Simcoe	Sutton ouest	Tyendinaga	Deseronto
Peterborough	Peterborough	Parry Sound	Parry Sound
Nord de l'Ontario	Fort William		
Chapleau	Chapleau	Nakina	Nakina
Fort Frances	Fort Frances	Nipissing	North Bay
Baie James	Moose Factory	Port-Arthur	Port-Arthur
Kenora	Kenora	Sault-Sainte-Marie	Sault-Sainte-Marie
Île-Manitoulin	Manitowaning	Sioux Lookout	Sioux Lookout
MANITOBA	Winnipeg		
Clandeboye	Selkirk	Nelson River	Ilford
Dauphin	Dauphin	Norway House	Norway House
Fisher River	Hodgson	Portage-la-Prairie	Portage-la-Prairie
Island Lake	Island Lake	Le Pas	Le Pas
SASKATCHEWAN			
Battleford	Battleford	File Hills-Qu'Appelle	Fort-Qu'Appelle
Carlton	Prince-Albert	Meadow Lake	Meadow Lake
Crooked Lake	Broadview	Pelly	Kamsack
Duck Lake	Duck Lake	Shelbrook	Shellbrook
		Touchwood	Punnichy
ALBERTA	Edmonton		

Athabaska	Fort Chipewyan	Hobbema	Hobbema
Blackfoot	Gleichen	Petit lac des Esclaves	High Prairie
Blood/Peigan	Cardston	Saddle Lake	Saint-Paul
Edmonton	Edmonton	Stony-Sarcee	Calgary
Fort-Vermilion	Fort-Vermilion		
DISTRICT DE MACKENZIE	Fort Smith (T. N.-O.)		
Aklavik	Inuvik	Yellowknife	Yellowknife
Fort Smith	Fort Smith	Fort Simpson	Fort Simpson
COLOMBIE- BRITANNIQUE	Vancouver		
Babine	Hazelton	Nicola	Merritt
Bella Coola	Bella Coola	Reine-Charlotte	Masset
Burns Lake	Burns Lake	Skeena River	Prince-Rupert
Cowichan	Duncan	Stuart Lake	Prince-George
Fort St. John	Fort St. John	Terrace	Terrace
Kamloops	Kamloops	Fraser	Vancouver
Kootenay-Okanagan	Vernon	West Coast	Port Alberni
Kwawkewlth	Alert Bay	Williams Lake	Williams Lake
Lytton	Lytton		
YUKON			
Yukon	Whitehorse		

Perfectionnement du personnel

On a constaté que les classes d'agent des Affaires indiennes, telles qu'elles ont été organisées il y a maintenant plus d'un an, sont un élément important permettant d'établir une suite logique sur laquelle modeler l'évolution de la carrière au service du Ministère. Elles prévoient un échelon de formation aux exigences spéciales à l'emploi, et neuf échelons de travail auxquels les employés peuvent être promus au fur et à mesure qu'ils acquièrent l'expérience ou autres qualités requises. On a insisté particulièrement sur la nécessité pour ces agents de voir leur travail sous l'angle de l'aménagement communautaire, ce qui les rend plus précieux pour la Direction.

Des membres du personnel de la Direction générale des affaires indiennes ont participé aux cours de formation suivants:

Cours de rédaction de lettres et de rapports organisé par la Direction (correspondance)	36
Cours élémentaire de formation de surveillant organisé par le Ministère	9
Aménagement communautaire	340
<i>Fonction publique:</i>	
Cours élémentaire d'administration	8
Cours en comptabilité des prix de revient	2
Cours intermédiaire d'administration	3
Cours de perfectionnement des administrateurs	15
Cours de formation de secrétaires	5
Cours de langues — français (1 heure par jour)	11
" (mi-temps)	1
" (plein temps)	1
— anglais (plein temps)	1

Sept membres du personnel ont suivi des cours à l'extérieur, d'une durée variant de 2 jours à 2 semaines.

On a insisté particulièrement sur la formation du personnel en matière d'aménagement communautaire; on a donné des cours et des conférences portant sur ce sujet et présentés de façon détaillée dans une autre partie du présent rapport. On espère que les travaux de la Direction, dans toutes les régions et à tous les échelons, refléteront les principes d'aménagement communautaire exposés dans ces cours.

Services centraux

Finances et administration

Au début de 1965, un conseiller financier et administratif ainsi que son adjoint ont été nommés afin de mettre en oeuvre les recommandations du rapport de 1964 sur l'étude de la gestion. Plusieurs propositions (comme le régime d'administration financière par programme) ont exigé la formation de nouveaux groupes d'employés chargés des domaines d'attributions récemment déterminés. La Division de l'organisation administrative et la Division du matériel et des fournitures ont pris de l'ampleur; durant l'année, on a révisé les fonctions dévolues à l'ancienne Division de l'administration pour les adapter aux nouveaux concepts de la gestion financière. Le Ministère a établi la section de la planification et des prévisions budgétaires et celle de la comptabilité et des états financiers. En plus d'accomplir leurs travaux ordinaires, ces sections ont conçu et établi au bureau central du Ministère un régime d'administration financière par programme et de comptabilité par fonction. Une section de l'Administration réorganisée exercera désormais plus de fonctions de coordination et de régie interne qui incombait auparavant à la Division de l'Administration; elle a assumé la tâche d'emménager les bureaux du Ministère, à Ottawa, dans leurs locaux neufs de l'édifice de la Tour du Centenaire. Maintenant que le Ministère est réuni sous un même toit, la bibliothèque relève aussi du conseiller financier et administratif. Enfin, en mars 1966, on a établi une section de l'informatique. Le bureau du conseiller financier et administratif a déjà recruté presque tout son personnel, de sorte que cet organisme est maintenant mieux en mesure d'assumer le rôle qui lui revient.

Organisation administrative

Comme cela est arrivé au sein de services semblables dans la plupart des autres ministères fédéraux, la Division de l'organisation administrative a souffert d'une grave pénurie de spécialistes. On est néanmoins parvenu, au cours de l'année écoulée, à mener à bien un total de dix études, permettant de réaliser des économies annuelles de plus de

\$200,000. Les principales études portent sur l'établissement du personnel, l'art et l'artisanat indigènes et un régime de présentation d'états financiers à l'échelle municipale. Les recommandations auxquelles ont abouti six des études ont déjà été appliquées.

La Division entreprend un programme d'évaluation du travail, lequel servira à établir des normes d'emploi et de recrutement dont se servira la Direction pour s'acquitter de ses fonctions.

On recrute divers spécialistes de la gestion (organisation, méthodes et techniques, étude du rendement, évaluation du travail, recherche opérationnelle, contrôle budgétaire et mécanographie). Au fur et à mesure que cette Division progressera, elle fournira des services consultatifs de plus en plus efficaces qui permettront de résoudre les problèmes de gestion.

Matériel et fournitures

Au cours de l'année financière, la réorganisation de la Division du matériel et des fournitures s'est poursuivie, cependant que son rôle, de simple organisme d'achat qu'il était, s'est élargi pour englober des responsabilités touchant tous les aspects de la gestion du matériel:

achat, entreposage, contrôle de l'inventaire et distribution. Pareil changement est fondé sur le principe selon lequel la Division donne maintenant à tout le Ministère les directives voulues en matière de gestion du matériel, tout en déléguant une autorité et une responsabilité plus grandes aux services d'exécution.

On s'est ingénié durant l'année à décentraliser les rouages de la Division pour en charger les fonctionnaires locaux. La Direction des ressources naturelles et historiques a commandé directement certains articles de papeterie et de bureau. Dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest, on a pris des mesures pour que les achats s'effectuent par le truchement des bureaux régionaux du ministère de la Production de défense.

Étant donné que la Division du matériel et des fournitures aura de moins en moins d'achats à faire, elle pourra consacrer plus de temps à la planification dans ce domaine. On s'attend, au cours de la prochaine année financière, à une amélioration sensible dans l'usage des plus récentes méthodes d'achat, reposant sur l'analyse de la valeur.

Une étude est en cours sur le régime de distribution dans le district de Mackenzie. Des dispositions ont été prises pour confier à la Division la tâche, jusqu'ici assumée par la Direction générale des affaires indiennes, de l'acquisition de tout le matériel qui n'était pas acheté par la Direction ni par le ministère de la Production de défense.

Planification, prévisions budgétaires et analyse

Établie en juillet 1965, la section a pour fins d'élaborer, de recommander et de mettre en oeuvre au sein du Ministère des lignes de conduite en matière budgétaire (y compris des normes d'évaluation) qui présideront à la planification financière, tant immédiate qu'à longue échéance. A cette section incombent également l'analyse des prévisions budgétaires et les plans financiers à longue portée qu'utiliseront la haute direction du Ministère et le Conseil du Trésor. Elle assume aussi, pour le compte du Ministère, une fonction de coordination et de consolidation touchant les prévisions budgétaires et financières.

La section assure aux divers secteurs du Ministère un service consultatif en planification financière, en plus d'aider les chefs de service et d'autres membres du personnel à établir les budgets, les prévisions et des données connexes.

L'établissement, dans tout le Ministère, du régime d'administration financière par programme et de comptabilité par fonction impose à la section l'établissement continu de normes et de mesures objectives, permettant de s'acquitter efficacement de la préparation, de la mise au point et de l'analyse des plans financiers.

Comptabilité et états financiers

Organisée en juillet 1965, cette section est chargée de concevoir et d'appliquer des mesures de contrôle budgétaire, d'établir les états financiers, les prévisions et autres documents d'administration financière. Elle est chargée de la comptabilité de la haute administration du Ministère.

Depuis sa création, elle a fourni des données historiques sur les dépenses au regard des prévisions budgétaires, élaboré des systèmes de comptabilité, pris part à un exercice de contrôle budgétaire et de comptabilité par fonction à titre expérimental, enfin mis au point un nouveau mode de chiffrage applicable aux états financiers de l'année 1966-1967.

Administration

La refonte de la section de l'administration a fait l'objet d'une attention considérable au cours de l'année. L'organisme rénové reflète le nouveau rôle de l'administration dans le Ministère.

La section est chargée d'élaborer, de recommander et de faire connaître les lignes de conduite administratives, comme aussi de rédiger divers manuels. Elle dirige un certain nombre de services centraux pour le compte du Ministère, y compris le Telex et la distribution du courrier. Elle répond aux besoins du Ministère quant aux locaux qu'il faut louer

dans tout le pays pour y loger ses bureaux. Elle fait face aussi aux besoins administratifs de la bibliothèque du Ministère.

Deux secteurs feront l'objet de soins particuliers l'année prochaine, soit ceux des manuels et du classement des dossiers du Ministère, ce dernier secteur comprenant l'établissement de normes d'efficacité pour les services des archives.

Informatique

La section de l'informatique a été créée afin de mettre au point des techniques de traitement de l'information au sein du Ministère. Elle établira aussi des systèmes et des services de programmation, d'ordre scientifique et d'ordre commercial, dans les diverses directions du Ministère. Le groupe est entré en fonctions avec la nomination, au mois de mars, d'un chef de service et d'un préposé. Au cours des prochains mois, on recrutera le personnel voulu pour répondre aux besoins immédiats du Ministère.

Les projets comprendront la conception de procédés d'ordination propres à aider les administrateurs des ressources, qu'il s'agisse de finances, de personnel, de matériel et d'équipement. L'analyse des données permettra d'évaluer les résultats des programmes et des travaux en des domaines tels que l'éducation, le bien-être et les services de la faune. Les analyses statistiques des données et les techniques de recherche faciliteront l'évaluation, sous l'angle économique, de ressources naturelles comme celles qui relèvent de l'exploitation minière, pétrolière et gazière.

Bibliothèque du Ministère

A la suite d'une étude effectuée par le Comité de la bibliothèque du Ministère, la bibliothèque du centre de coordination et de recherches sur le Nord et la bibliothèque de la Direction des ressources naturelles et historiques ont été fusionnées lors du déménagement dans l'édifice de la Tour du Centenaire. Cette centralisation des aménagements bibliothécaires a amélioré le service, non seulement au sein du Ministère, mais aussi aux organismes et aux particuliers de l'extérieur qui se livrent à la recherche.

La Bibliothèque compte environ 40,000 volumes et périodiques, y compris une collection remarquable d'ouvrages sur l'Arctique et le Grand Nord, de nombreux volumes sur la faune et une collection consacrée à l'histoire du Canada sous les aspects des lieux historiques, des beaux-arts, des antiquités, de la verrerie, de la porcelaine et du mobilier; on est en train d'améliorer la section archéologique de cette collection.

On a étendu les services de la Bibliothèque de façon à dispenser des listes bimestrielles des ouvrages accessibles, un meilleur service de prêt, un microlecteur et un service d'échange avec d'autres bibliothèques. On a facilité l'étude personnelle en établissant une salle de référence bien garnie et des locaux réservés à l'étude particulière.

Vérification administrative

Ce groupe a été créé en 1965 conformément aux recommandations que la maison *Peat, Marwick, Mitchell & Co.*, a faites dans son étude sur l'amélioration des méthodes administratives, et visant à améliorer les pratiques administratives au sein du Ministère. L'étude avait pour but d'examiner les constatations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement et d'exprimer des avis quant aux méthodes d'application de telles recommandations.

La Division de la vérification administrative consiste en un personnel peu nombreux, travaillant en dehors du bureau central sous la direction même du sous-ministre. Ce service est chargé d'analyser les programmes et les travaux des bureaux régionaux, y compris toutes les phases des fonctions administratives, ainsi que d'apprécier la structure de l'organisation, les objectifs, les lignes de conduite, les systèmes, les normes et les moyens de contrôle.

Durant la dernière partie de 1965-1966, le groupe a visité plusieurs bureaux régionaux du Ministère, afin de se familiariser avec le travail qui s'y accomplit. A l'issue de ces visites, on a établi les méthodes que devait suivre le personnel de la vérification administrative. Le groupe se propose d'effectuer une revue cyclique et systématique ainsi que des revues spéciales de toute l'organisation, afin de déterminer l'efficacité du programme d'amélioration et de conseiller le sous-ministre en conséquence.

Contentieux

Le conseiller juridique et son personnel ont pour fonction de conseiller le Ministère sur une vaste gamme de mesures ministérielles. Certaines questions, par exemple, celles qui ont trait au règlement régissant les réclamations, doivent en vertu de la loi être déferées au conseiller juridique. Maints autres cas font l'objet de consultations.

Durant l'année financière 1965-1966, la question de la responsabilité de la Couronne est revenue plusieurs fois sur le tapis. Au contentieux, on a rédigé presque tous les jours des baux, des contrats, des permis et licences, des mémoires présentés au Conseil du Trésor et au gouverneur en conseil, des décrets du conseil, des règlements et des modifications à certains règlements.

Le conseiller juridique conseille le sous-ministre et les hauts fonctionnaires sur la portée juridique de la politique et de la législation du Ministère. Il lui est arrivé de rédiger des mesures législatives avant d'en discuter à fond avec le ministre de la Justice. Au sujet des questions qui donnent lieu ou aboutissent à des litiges devant les tribunaux, le conseiller juridique fait fonction d'agent de liaison entre le Ministère et le ministre de la Justice.

Comme le commissaire du Yukon administre le gouvernement de ce territoire en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le gouverneur en conseil ou le ministre du Nord canadien, le conseiller juridique a été appelé durant l'année à conseiller le sous-ministre, le sous-ministre adjoint et le directeur de la Direction des régions septentrionales relativement au Territoire du Yukon.

Le Contentieux a assuré un service consultatif touchant les Territoires du Nord-Ouest, d'une part, au sous-ministre et à son personnel et, d'autre part, au commissaire des Territoires du Nord-Ouest et à son personnel. Le conseiller juridique a, à ce titre, assisté aux séances du conseil des Territoires du Nord-Ouest; il a rédigé des avant-projets de lois, des ordonnances et des règlements concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Vers la fin de l'année financière, la Direction générale des affaires indiennes, les fonctions ministérielles découlant de la *Loi sur les Indiens* et tous les pouvoirs en matière d'affaires indiennes sont passés des mains du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à celles du ministre du Nord canadien, cependant que l'administration de la Direction des ressources hydrauliques, de la Direction du développement des ressources et les fonctions attribuées au ministre du Nord canadien en vertu de certaines dispositions de la Loi sur le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ont été, à quelques exceptions près, confiées à un autre ministère.

Comme représentant des Territoires du Nord-Ouest, le conseiller juridique a pris part à la conférence de la Commission d'uniformisation des lois au Canada. Le congrès annuel de l'Association du barreau canadien, auquel le conseiller juridique a assisté, a été l'occasion d'un examen du travail accompli par le corps de juristes précité. Un autre membre du Contentieux a pris part au congrès fédéral-provincial sur la faune.

Le conseiller juridique a participé à un colloque sur le droit international et le droit comparé, organisé par l'Université d'Ottawa. Au début de l'année, il a été détaché auprès de la Commission du service civil, en qualité de membre de la Commission d'appel, pour entendre un appel interjeté en vertu de la Loi sur le service civil.

Services d'information

La Division des services d'information diffuse, par le truchement des organes d'information, les programmes courants du Ministère.

Au cours de l'année, 203 communiqués rédigés dans les deux langues ont été transmis à la presse comme aux postes de radio et de télévision. En certains cas, des communiqués ont stimulé l'intérêt de publications nationales, ce qui a valu au Ministère des articles spéciaux touchant divers aspects nouveaux et intéressants de ses réalisations.

La Division traite directement avec le public en répondant aux demandes de renseignements. Durant l'année écoulée, la Division a reçu 12,383 lettres émanant surtout d'écrivains, d'étudiants et de rédacteurs; elle a expédié 8 1,357 brochures, articles photocopiés et cartes en réponse à ces demandes. Rédigé au sein de la Division en français et en anglais, et tiré à 3,600 exemplaires, le rapport annuel a été distribué au personnel du Ministère, aux universités, aux bibliothèques et à la presse. La Division a préparé des articles spéciaux pour les éditions annuelles d'encyclopédies, de manuels et de publications diverses d'ordre général.

Des agents d'information étaient présents à l'ouverture officielle de l'exposition de nouvelles oeuvres d'art esquimau, en vue d'aider à faire de la publicité et de la réclame au Canada et aux États-Unis.

La Division a, en outre, publié et distribué cinq numéros de la revue *Intercom*, organe du personnel du Ministère, y compris un numéro spécial sur la Direction générale des affaires indiennes.

La Division des services d'information relève directement de l'adjoint exécutif au sous-ministre. Elle constitue le secrétariat du Comité des publications du Ministère, en même temps qu'un service centralisé d'information et de rédaction.

Personnel

Comme le recommandait l'étude sur l'amélioration des méthodes administratives, le conseiller en matière de personnel a entrepris, durant l'année financière 1964-1965, une réorganisation en deux temps des services du personnel du Ministère. La première étape, visant à répartir les fonctions du personnel entre les diverses Directions, s'est terminée avant la fin de l'année financière. La seconde étape, achevée en juin 1965, consistait en une étude faite par la Division des services administratifs sur l'organisation du personnel, les travaux d'écritures et les méthodes. La principale recommandation était l'adoption d'un système de traitement électronique des informations relatives au personnel.

A l'été de 1965, le Ministère, avec le concours du bureau central de l'Informatique, a commencé à mettre en oeuvre le nouveau système d'informatique touchant le personnel. On a parachevé la transposition initiale des données concernant les postes et des données essentielles sur les employés sur une formule se prêtant à la mécanographie. Ces données sont enregistrées sur ruban magnétique et constituent le fichier principal sur l'effectif. On a établi la méthode permettant de tenir à jour ce classeur et, grâce à ce système, il y a désormais moyen de fournir avec exactitude aux chefs de service et aux administrateurs du personnel tous les renseignements voulus touchant l'effectif. La seconde phase du système comporte la création d'un fichier principal sur les fonctionnaires, lequel renfermera des renseignements détaillés au sujet de chaque employé. On peut en retirer à volonté des rapports sur les employés, dossiers indispensables aux chefs de service, aux administrateurs du personnel ainsi qu'à la planification en matière de personnel. On s'attend que cette phase soit parachevée avant septembre 1966.

Répartition du personnel

Au 31 mars 1966, l'effectif du Ministère s'établit comme suit:

	Postes classifiés		Postes		
	Bureaux		au taux	Total	
	Ottawa	extérieurs	Total	régnant	global
Administration	199	14	213	1	214
Bureau des ressources et du développement économique	33	24	57	1	58
Ressources naturelles et historiques	222	702	924	1,890	2,814
Affaires indiennes	309	2,538	2,847	46	2,893
Régions septentrionales	<u>350</u>	<u>740</u>	<u>1,090</u>	<u>514</u>	<u>1,604</u>
Totals	<u>1,113</u>	<u>4,018</u>	<u>5,131</u>	<u>2,452</u>	<u>7,583</u>

Le total global de 7,583 postes traduit une augmentation de presque 3,000 postes, résultant surtout du transfert au Ministère, le 1^{er} janvier 1966, de la Direction générale des affaires indiennes. Il y a eu durant l'année 807 nouvelles nominations à des postes classifiés et 538 départs. Le Ministère a tenu 135 concours d'avancement et la Commission du service civil a tenu 254 concours au nom du Ministère. Ces chiffres comprennent le personnel ressortissant à la Direction générale des affaires indiennes. Le graphique figurant à la page 137 illustre l'accroissement du personnel du Ministère depuis le 31 mars 1956 jusqu'au 31 mars 1965.

Planification, formation et développement de l'effectif

Le temps consacré à la formation a représenté cette année 27.75 années-homme, ce qu'illustre le graphique de barres de la page 138.

Deux membres du personnel ont consacré une grande partie de leur temps à épauler l'élaboration d'un système d'inventaire de la main- d'oeuvre, ainsi que l'établissement et la mise à l'épreuve d'un programme d'appréciation de la valeur de l'employé, qui sera mis en pratique l'année prochaine.

Un programme visant au développement complet de jeunes agents d'administration et d'agents juniors s'est poursuivi simultanément à Ottawa et aux bureaux extérieurs au bénéfice de 26 membres du personnel.

Enseignement des langues

Au cours de l'année à l'étude, l'École des langues a continué de prendre de l'ampleur afin d'accueillir des fonctionnaires d'autres

ministères et organismes de l'État. Une entente intervenue avec la Commission du service civil prévoit que l'exécution du programme sera progressivement confiée à la Commission du service civil, à compter de septembre 1965 jusqu'au 1^{er} avril 1967, alors que la Commission en aura entièrement la charge. Dans l'intervalle, l'enseignement linguistique demeure sous la direction du Ministère.

Lors du trimestre du printemps, 190 personnes étaient inscrites aux cours de français, 33 d'entre elles venant d'autres ministères et organismes de l'État. L'inscription est passée à 367 pour le trimestre d'automne, y compris 253 fonctionnaires d'autres ministères et organismes de l'État.

L'enseignement se donne à trois niveaux: les débutants, la classe intermédiaire et les élèves avancés. On emploie en classe les méthodes audio-visuelles les plus modernes, que complète l'exercice personnel et en groupes au laboratoire des langues.

Durant le trimestre d'automne de 1965, les cours d'anglais considéré comme langue seconde ont commencé avec une assistance de 137 élèves, dont 102 d'autres ministères et organismes de l'État. On ébauche des plans en vue de donner plus d'ampleur à ce programme lors de l'année scolaire 1966-1967.

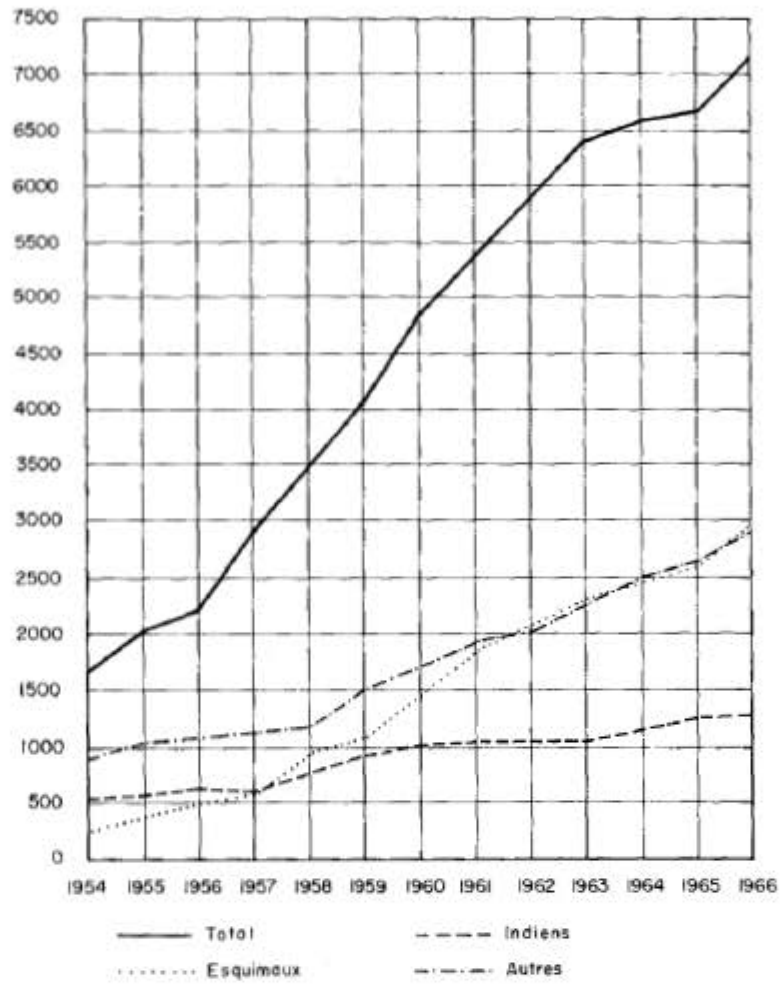
En ce qui concerne l'enseignement de l'esquimau, l'École a continué à prêter son concours à la Direction des régions septentrionales pour la mise au point du matériel pédagogique et des appareils du laboratoire de langues, en plus de surveiller le fonctionnement du laboratoire servant à enseigner l'esquimau à des fonctionnaires fédéraux qui doivent travailler dans le Nord canadien.

Il est question que l'École établisse d'urgence un programme d'enseignement de l'espagnol. Un tel programme, qui fonctionnerait grâce au concours de la Commission du service civil, répondrait à un besoin particulier que Suscitera la tenue à Ottawa, vers la fin de 1966, d'un congrès latino-américain.

Annexes

	Page
<i>Annexe A — Bureau des ressources et du développement économique</i>	
Valeur des produits miniers (Yukon)	110
Valeur des produits miniers (T. du N.-O.)	111
Recettes brutes — Pétrole et gaz	112
Etendues faisant l'objet de permis d'exploration pour le pétrole et le gaz	113
Claims miniers enregistrés	114
Valeur des offres comportant une prime pour travaux	115
Forages en pieds au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et les îles de l'Arctique	116
<i>Annexe B Direction des régions septentrionales</i>	
Inscription aux écoles (graphique)	117
Inscription aux écoles (tableaux)	118,119
Résumé du chiffre d'affaires des coopératives de l'Arctique	120
<i>Annexe C — Direction générale des affaires indiennes</i>	
Population indienne Terres indiennes des réserves	121
Prêts de la caisse renouvelable	122
Fonds des bandes indiennes	123
Comptes spéciaux des Indiens	125
Education des Indiens — total des dépenses	126
Nombre d'écoles indiennes du gouvernement fédéral	127
Indiens suivant les cours élémentaires ou secondaires 125	128
Inscription aux écoles indiennes, par province	129
Inscription aux internats indiens	130
Résumé de l'inscription aux écoles, janvier 1966	131
Etat des dépenses	132
<i>Annexe D — Direction des ressources naturelles et historiques</i>	
Nombre de visiteurs admis dans les parcs nationaux (graphique)	133
Nombre de visiteurs admis dans les parcs nationaux	134
Nombre de visiteurs admis dans les parcs historiques nationaux	134
Relevé comparatif de la fréquentation des terrains de camping	135, 136
<i>Annexe E — Généralités</i>	
Accroissement du personnel du Ministère	137
Années-homme de formation	138
Résumé des recettes et des dépenses	139
Sources d'information supplémentaire	140

ACCROISSEMENT DE L'INSCRIPTION AUX ÉCOLES



Inscription aux écoles le 31 mars 1966 District scolaire de L'Arctique

Ecole	Type	Pla- ces	Personnel enseignant	Nombre de salles de classe			Origine ethnique						Classe ou année												Religion		Total		
				Ordinaires		Sp.	Esqui- maux		Indiens		Autres		FT *	CO G*	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		Cath.	Prot.
				Elem.	Sec.		G	F	G	F	G	F																	
Arctic Bay	Féd	25	1	1			14	23			1				27	3	3	4	1									38	38
Broughton Island	“	50	2	2			26	25							22	14	6	6	3									51	51
Cape Dorset	“	100	4	4			41	41			2	3			23	23	23	12	3	2	1							87	87
Clyde River	“	25	2	2			24	10							21	11	2											34	34
Frobisher Bay	“	375	19	14	1	3	108	128			32	45		15	115	55	42	28	23	20	6	5	3	1			47	266	313
Grise Fiord	“	25	1	1			17	16							23	6	2	2										33	33
Igloolik	“	75	3	3			39	29				1			32	18	10	7	2							8	69	69	
Lake Harbour	“	25	1	1			8	8							9	5	1	1										16	16
Padloping Island	“	25	1	1			8	10							6		9	3										18	18
Pangnirtung	“	100	4	4			43	54			5	2			76	8	17	2		1						2	102	104	
Pond Inlet	“	75	3	3			38	29							26	19	8	10	3	1								67	67
Resolute Bay	“	50	2	2			16	16				1			8	7	10	5	1	2								33	33
Chesterfield Inlet	“	125	5	5			59	65							32	15	27	36	9	5							124		124
Baker Lake	“	125	5	5			49	48			5	4			33	24	18	14	10	7						7	99	106	
Churchill (E. de métiers)	“	200	13	5		7	89	68					157														30	127	157
Coral Harbour	“	75	3	3			18	28							15	15	9	4	3								12	34	46
Eskimo Point	“	100	4	4			44	45			2	2			26	23	17	16	10		1						32	61	93
Rankin Inlet	“	125	5	4		1	37	39			5	6			26	13	21	15	10	2							71	16	87
Whale Cove	“	50	2	2			20	18			4	2			19	7	7	4	1	4	1	1					23	21	44
Belcher Islands	“	25	1	1			12	7							9	6	4											19	19
Port Burwell	“	25	1	1			8	11			2				20	1											2	19	21
TOTAL des écoles des Territoires		1800	82	68	1	11	718	718			58	66	157	15	568	273	236	169	79	44	9	6	3	1			358	1202	1560

Résumé du chiffre d'affaires des coopératives de l'Arctique

		1960-1961	1965-1966 (montants estimatifs)
West Baffin (Cape Dorset)	Estampes, sculptures, articles d'artisanat, magasin de détail, commerce des fourrures	\$ 77,950	\$ 200,000
George River	Pêche d'omble arctique, articles d'artisanat, magasin de détail	22,449	60,000
Kikitaoyak (Port Burwell)	Pêche, articles d'artisanat, magasin de détail, pêcherie de phoques, vente des fourrures	8,767	60,000
Coppermine	Sculptures, articles d'artisanat	3,000	20,000
Resolute Bay	Magasin de détail, vente des fourrures, sculptures, articles d'artisanat	12,988	55,000
Grise Fiord	Magasin de détail, sculptures, vente des fourrures		40,000
Holman	Estampes, articles d'artisanat		30,000
Fort Chimo	Pêche, articles d'artisanat	27,139	60,000
Ekaloktitiak (Cambridge Bay)	Pêche	11,420	25,000
Great Whale River	Sculptures, articles d'artisanat		40,000
Ikaluit (Frobisher Bay)	Pêche, sculptures	3,735	40,000
Povungnituk	Sculptures, estampes, magasin de détail, vente des fourrures	59,944	250,000
Sisi (Frobisher Bay)	Habitations, articles de ménage		2,000
Issatik (Whale Cove)	Magasin de détail, vente des fourrures		125,000
Akiavik	Vêtements en fourrure		50,000
Igloodik	Sculptures, magasin de détail		25,000
Innuït (Inuvik)	Habitations		5,000
Great Bear (Fort Franklin)	Articles d'artisanat		10,000
Payne Bay	Pêche, articles d'artisanat, édredon		20,000
Fort Resolution	Abattage du bois, produits du bois		75,000
		\$227,392	\$1,192,000

Direction générale des affaires indiennes Population indienne

Province	1954	1961	1962	1963	1964	1965*	Augmentation 1965	Augmentation proportionnelle 1965
Île-du-Prince-Édouard	272	348	363	374	376	394	18	4.8
Nouvelle-Écosse	3,002	3,746	3,834	3,935	3,994	4,102	108	2.7
Nouveau-Brunswick	2,629	3,397	3,524	3,629	3,717	3,808	91	2.4
Québec	17,574	21,793	22,373	23,043	23,709	24,448	739	3.1
Ontario	37,255	44,942	46,172	47,260	48,465	49,458	993	2.0
Manitoba	19,684	25,681	26,676	27,778	28,833	29,957	1,124	3.9
Saskatchewan	18,750	25,334	26,483	27,672	28,914	29,996	1,082	3.7
Alberta	15,715	20,931	21,807	22,738	23,642	24,596	954	4.0
Colombie-Britannique	31,086	38,616	39,784	40,990	42,141	43,250	1,109	2.6
Territoire du Yukon	1,568	2,006	2,096	2,142	2,215	2,352	137	6.2
Territoires du Nord-Ouest	4,023	4,915	5,108	5,235	5,383	5,503	120	2.2
TOTAL	151,558	191,709	198,220	204,796	211,389	217,864	6,475	3.0

*Sujet à révision.

Terres indiennes des réserves et nombre de bandes, par province			
Province	Nombre de bandes	Nombre de réserves	Superficie totale en acres
Île-du-Prince-Édouard	1	4	2,741 .00
Nouvelle-Écosse	11	38	25,571 .00
Nouveau-Brunswick	15	23	37,654.86
Québec	35	39 (13)*	188,178.00
Ontario	112	170 (4)*	1,539,851.46
Manitoba	51	101	522,199.09
Saskatchewan	67	123	1,225,090.00
Alberta	41	96 (4)*	1,607,696.55
Colombie-Britannique	188	1,621	820,348.06
Territoire du Yukon	15	26 (26) *	4,844.00
Territoires du Nord-Ouest	15	29 (29)*	2,143.06
TOTAL	551	2,269 (76)*	5,976,317.08
*Etablissements indiens compris dans les totaux qui ne sont pas classés comme réserves.			

Prêts de la caisse renouvelable		
A recouvrer, au 1er avril 1965		\$ 714,319.60
Avances, 1965-1966		
Colombie-Britannique	\$45,141.68	
Alberta	91,098.41	
Saskatchewan	57,456.81	
Manitoba	51,612.22	
Ontario	64,314.65	
Québec	4,397.37	
Nouveau-Brunswick	20,171.00	
Nouvelle-Ecosse	1,092.00	
Ile-du-Prince-Edouard	6,000.00	<u>341,284.14</u>
		\$1,055,603.74
Remboursements, 1965-1966		
Colombie-Britannique	\$22,385.42	
Alberta	28,795.42	
Saskatchewan	55,631.05	
Manitoba	37,035.27	
Ontario	42,214.94	
Québec	11,447.58	
Nouveau-Brunswick	7,588.97	
Nouvelle-Écosse	6,090.42	\$ 211,189.07
A recouvrer, au 31 mars 1966		\$ 844,414.67
Intérêt porté au revenu de l'Etat, 1965-1966		\$ 27,245.03
Fonds des bandes indiennes		
État des recettes et des déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1966		
Compte de capital		
	Recettes	Déboursements
Agriculture	\$ 39,572.50	\$ 190,917.53
Administration des biens des bandes	34,026.92	897,791.80
<i>Versements en espèces et titres d'attribution</i>		
Montant en espèces		1,353,872.18
Émancipation		116,958.34
Parts des Indiens transférés	32,469.69	45,215.47
Administration des réserves		77,947.44
Événements sociaux		50,419.28
Prêts des bandes	42,030.75	124,728.93
Logements	159,838.31	1,339,674.46

Puits	3,658.94	68,117.93
Routes et ponts	6,350.00	294,368.16
Terrain	165,018.53	65,916.90
Droits d'extraction de gravier	162,035.90	
Ventes de bois et produits de la coupe	11,435.36	
Redevances pétrolières	1,307,168.14	
Boni d'exploration pétrolière	2,494,661.82	
Droits de coupe	1,031,279.39	
Subvention à la main-d'oeuvre affectée aux travaux d'hiver	98,555.38	
Divers	269,827.97	<u>112,032.90</u>
	5,857,929.60	4,737,961.32
Solde au 1 ^{er} avril 1965	25,133,094.63	
Solde au 31 mars 1966	_____	<u>26,253,062.91</u>
	\$30,991,024.23	\$30,991,024.23

Fonds des bandes indiennes		
État des recettes et des déboursements pour l'année terminée le		
31 mars 1966		
Compte de revenu		
	Recettes	Déboursements
Agriculture	\$ 213,811.55	\$605,156.35
Administration des biens des bandes	24,572.16	399,098.09
<i>Versements en espèces et titres d'attribution</i>		
Montant en espèces		559,865 .94
Commutations		141.40
Emancipation		15,717.43
Pension		21,391.50
Parts des Indiens transférés	5,841.47	7,786.73
Annuités		37,735.00
Education	18,633.25	40,120.23
Frais médicaux	10,064.42	52,354.11
Secours	21,293.51	428,100.42
Administration des réserves		41,376.09
Transfert de fonds—Article 68		1,540,380.11
Traitements		290,495. 12
Événements sociaux	84.50	72,800.83
Intérêt payé par le gouvernement	1,454,327.19	
Logements	75,433.23	327,167.72
Puits	4,706.50	40,787.81
Routes et ponts	61,739.20	230,833.66
Loyers, pétrole	765,130.19	
Autres loyers	2,285,736.13	
Intérêt sur les prêts aux bandes	7,307.45	132,033 .84
Terrain	2,918.86	6,800.66
Subvention à la main-d'oeuvre affectée		
aux travaux d'hiver	37,830.72	
Divers	<u>496,376.27</u>	<u>153,219.86</u>
	5,485,806.60	5,003,362.90
Solde au 1er avril 1965	3,401,269.35	
Solde au 31 mars 1966	_____	<u>3,883,713.05</u>
	\$ 8,887,075.95	\$ 8,887,075.95

Comptes des successions des bandes
État des recettes et des déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1966

Solde au 1er avril 1965	\$318,010.53
Recettes	<u>406,024.05</u>
	724,034.58
Déboursements	<u>292,855.91</u>
Solde au 31 mars 1966	\$431,178.67 (1)
(1) Des obligations de l'État détenues en fidéicommiss pour diverses successions s'élevaient à \$194,450 au 31 mars 1966.	

Comptes spéciaux des Indiens
État des recettes et des déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1966

	Recettes	Déboursements
Réserves d'animaux à fourrure	\$ 52,434.77	\$ 50,031 .24
Artisanat	12,856.17 (1)	13,749.53
Lutte contre l'euphorbe feuillue à Cowessess	4,466.38	4,133.36
Héritiers absents ou disparus	1,482.53	1,321.49
<i>Compte d'ordre</i>		
Loyer	2,345,907.77	3,056,536.66
Divers	_____	36,155.21
	2,417,147.62	3,161,927.49
Solde au 1 ^{er} avril 1965	1,430,112.85	
Solde au 31 mars 1966	_____	685,332.98
	\$ 3,847,260.47	\$ 3,847,260.47

(1) Des obligations d'une valeur de \$6,000 étaient détenues en fidéicommiss pour des articles d'artisanat indien au 31 mars 1966.

Comptes d'épargne des Indiens
État des recettes et des déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1966

Solde au 1er avril 1965	\$408,210.15
Recettes	80,443.44
	488,653.59
Déboursements	150,599.80
Solde au 31 mars 1966	\$338,053.79 (1)

(1) Des obligations de l'état détenues en fidéicommiss pour différents Indiens s'élevaient à \$66,500 au 31 mars 1966.

Amendes — Loi sur les Indiens
État des recettes et des déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1966

Solde au 1er avril 1965	\$679,426.47
Recettes	73,325.56
	752,752.03
Déboursements	72,175.39
Solde au 31 mars 1966	\$680,576.64

Compte d'indemnisation des Indiens
État des recettes et des déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1966

Solde au 1er avril 1965	\$ 94,128.14
Recettes	221,747.70
	315,875.84
Déboursements	187,503.17
Solde au 31 mars 1966	\$128,372.67

Education des Indiens — Total des dépenses, 1965-1966										
Écoles fédérales						Écoles provinciales				
Province	Administration	Frais de fonctionnement	Réparation et entretien des bâtiments du matériel	Prix de revient initial	Paiements des frais de scolarité et des fournitures	Paiements des capitaux en vertu des ententes	Transport des élèves indiens	Entretien des élèves indiens	Education des adultes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nouvelle-Écosse		231,611.95	22,704.44	116,723.82				100,510.72		471,550.93
Nouveau-Brunswick		173,698.33	8,921.71	62,235.32			280.80	2,038.63	3,425.00	250,599.79
Île-du-Prince-Édouard		15,437.71	1,465.90	814.83				71.00		17,789.44
Maritimes (ensemble des)	9,204.83	7,351.58	70.34	297.75	173,414.58	83,410.75	59,450.04	67,664.43	3,778.31	404,642.61
Québec	18,678.98	1,034,735.13	140,862.67	500,002.59	904,157.25		166,807.57	1,042,496.00	64,761.67	3,872,501.86
Ontario	75,686.27	2,389,221.66	300,327.46	1,323,298.24	2,171,030.06	500,795.31	557,792.65	1,890,515.13	57,056.81	9,265,723.59
Manitoba	29,481.11	1,996,058.09	365,326.76	992,572.15	858,801.12	233,864.32	293,060.13	1,662,342.07	31,111.35	6,462,617.10
Saskatchewan	30,598.13	1,507,973.54	298,012.54	553,102.87	884,044.63	388,730.03	364,109.54	1,698,673.01	20,839.51	5,746,083.80
Alberta	31,054.27	1,398,862.17	228,115.64	688,712.64	1,484,399.35	607,734.21	517,813.19	1,752,993.58	34,672.41	6,744,357.46
Colombie-Britannique	78,576.00	1,737,988.55	418,743.49	391,283.59	1,669,362.08	606,595.53	403,624.65	2,215,798.01	26,726.94	7,548,698.84
Yukon	465.57	104,908.21	33,335.02	14,032.04	483.90		4,474.45	483,669.60		641,368.79
Bureau principal et divers	233,464.75	23,554.43		12,139.17	111.53			397.25	11,725.97	281,393.10
	507,209.91	10,621,401.35	1,817,885.97	4,655,215.01	8,145,804.50	2,421,130.15	2,367,413.02	10,917,169.43	254,097.97	41,707,327.31

Nombre d'écoles et de salles de classe indiennes appartenant au gouvernement fédéral, par province, janvier 1966		
Province	Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe
Île-du-Prince-Édouard	1	2
Nouvelle-Écosse	6	25
Nouveau-Brunswick	8	24
Québec	28	131
Ontario	101	262
Manitoba	72	240
Saskatchewan	69	207
Alberta	31	165
Colombie-Britannique	74	214
Yukon	1	5
Total	391*	1,275
*Ces chiffres comprennent 6 écoles saisonnières et 5 écoles-hôpitaux.		

Indiens suivant les cours élémentaires ou secondaires aux écoles non fédérales Janvier 1966

Province ou Territoire	Nombre d'écoles	Répartition selon l'année															Indiens inscrits en dehors de la réserve	Total
		Prép.1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Spéc.		
Île-du-Prince-Édouard	4					1		1			4	1					30	37
Nouvelle-Écosse	24	28	38	30	30	35	25	26	26	41	54	21	13	1		1	50	419
Nouveau-Brunswick	24		19	14	22	41	48	37	45	31	44	18	12	7			102	440
Québec	63	73	182	177	157	144	180	261	197	276	176	105	69	8		5	485	2,495
Ontario	260	128	442	457	453	445	454	434	453	398	637	392	208	137	31	64	2,000	7,133
Manitoba	102	17	359	265	311	268	276	208	198	112	163	96	61	32		15	449	2,830
Saskatchewan	142	26	561	414	352	292	267	274	258	157	216	111	61	66		59	737	3,851
Alberta	131	40	507	397	357	297	308	289	324	260	331	132	84	83		37	300	3,746
Colombie-Britannique	342	133	593	493	445	451	483	451	427	488	402	295	158	114	16	290	1,300	6,539
Territoires du Nord-Ouest	25	122	203	178	123	154	120	93	75	45	38	31	13	11		53		1,259
Territoire du Yukon	24		118	59	62	46	77	59	50	43	26	18	6	2		27	13	606
TOTAL	1,141	567	3,022	2,484	2,312	2,174	2,238	2,133	2,053	1,851	2,091	1,220	685	461	47	551	5,466	29,355

Inscription aux écoles indiennes, par province Janvier 1966

Province	Inscription			Répartition selon l'année													
	Garçons	Filles	Total	Prép. 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Spéc.
Île-du-Prince-Édouard	29	20	49	8	13	7	1	7	2	5	5	1					
Nouvelle-Écosse	374	373	747	104	87	87	105	88	93	93	60	30					
Nouveau-Brunswick	355	310	665	47	116	166	90	65	67	53	37	24					
Québec	1,684	1,692	3,376	536	647	484	486	473	380	145	94	12					119
Ontario	3,445	3,267	6,712	684	1,169	990	961	832	666	530	388	299	40	15	12		126
Manitoba	3,039	3,003	6,042	451	938	969	798	725	686	553	389	277	105	75	40	24	12
Saskatchewan	2,520	2,460	4,980	566	829	718	712	612	561	405	280	207	33	32	17		8
Alberta	1,981	1,931	3,912	378	634	522	475	362	393	375	245	206	126	33	23	14	126
Colombie-Britannique	2,797	2,657	5,454	303	1,007	811	678	694	629	485	416	233	79	48			71
Yukon	56	47	103	16	21	18	25	23									
TOTAL	16,280	15,760	32,040*	3,093	5,461	4,772	4,331	3,881	3,477	2,644	1,914	1,289	383	203	92	38	462

*Ne comprend pas 1,222 élèves non indiens.

Inscription aux internats et auberges scolaires selon la religion, la province ou le territoire Janvier 1966

Confession religieuse	Internats et auberges scolaires									Inscription		
	Nouvelle-Écosse	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	TOTAL	Garçons	Filles	Total
Église anglicane		2	4	1	2	3	2	1	15	1,240	1,216	2,456
Église presbytérienne			1	1					2	143	146	289
Église catholique	1	4	4	7	7	9	9	1	42	3,072	3,079	6,151
Église unie				3		2	1		6	445	417	862
Auberge sous la direction fédérale								1	1	61	56	117
Total	1	6	9	12	9	14	12	3	66**	4,961	4,914	9,875*

* Comprend 3,158 pensionnaires inscrits aux écoles non fédérales.

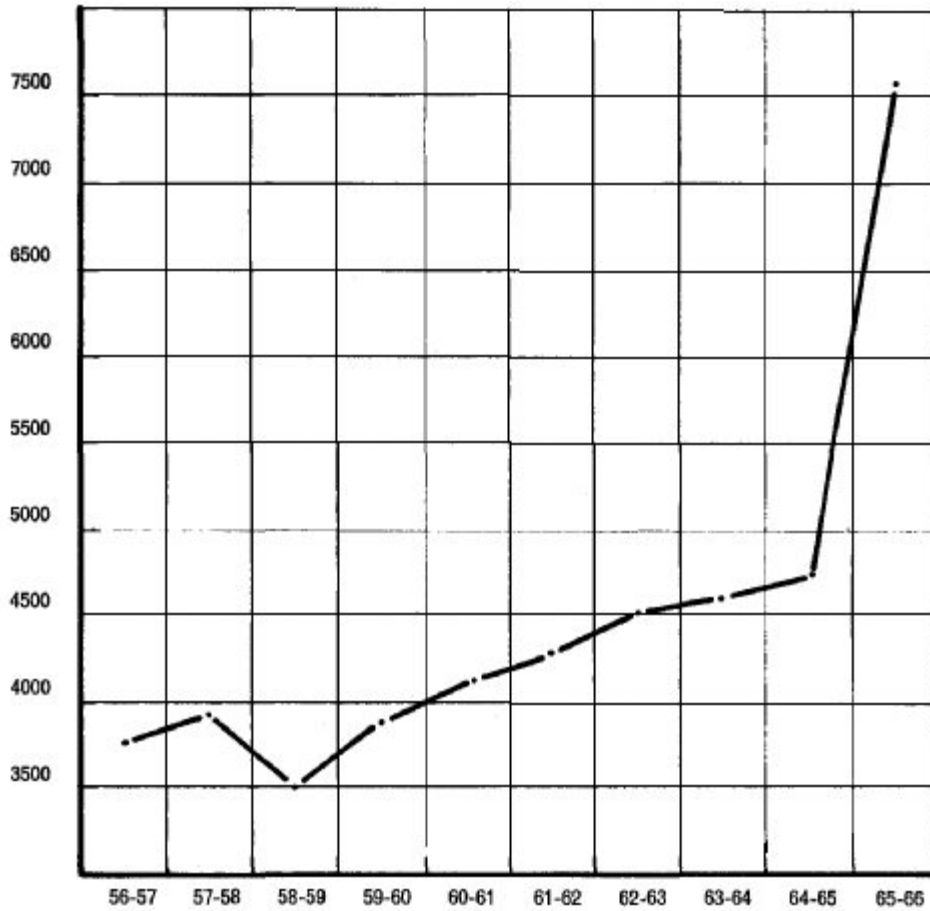
** Comprend 15 établissements offrant le service d'auberge, mais non l'enseignement.

Résumé de l'inscription des élèves indiens aux écoles Janvier 1966

Classement des élèves	Répartition selon l'année															Indiens inscrits en dehors de la réserve	Total
	Prép. 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Spéc.		
Écoles fédérales	3,093	5,461	4,772	4,331	3,881	3,477	2,644	1,914	1,289	383	203	92	38		462		32,040*
Écoles non fédérales	567	3,022	2,484	2,312	2,174	2,238	2,133	2,053	1,851	2,091	1,220	685	461	47	551	5,466	29,355
Total global	3,660	8,483	7,256	6,643	6,055	5,715	4,777	3,967	3,140	2,474	1,423	777	499	47	1,013	5,466	61,395
Élèves non indiens inscrits dans les écoles fédérales	130	198	170	170	165	119	114	72	56	12	10	1	1		4		1,222

* Ne comprend pas les 1,222 élèves non indiens inscrits aux écoles fédérales; comprend les 1,627 élèves indiens inscrits aux écoles fédérales où la langue d'enseignement est le français.

Accroissement du personnel du Nord canadien et des Ressources nationales de 1956 à 1965



Les chiffres ci-dessus représentent l'effectif autorisé au 31 mars de chaque année financière. Le 1er janvier 1966, par suite de l'adjonction de la Direction générale des affaires indiennes, 2,893 fonctionnaires sont venus grossir les rangs du personnel; à la même date, la Direction des ressources hydrauliques (277 postes) est passée au ministère des Mines et des Relevés techniques.

ANNÉES-HOMME DE FORMATION 1965-1968

A L'EXTÉRIEUR

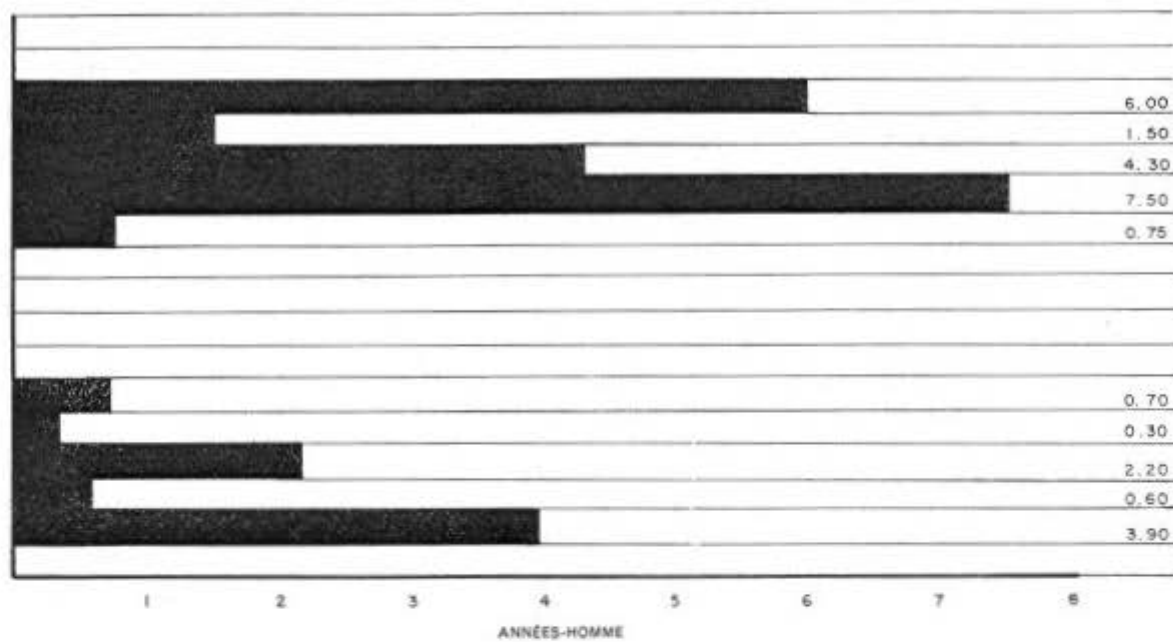
COURS DE FRANÇAIS	6.00
COURS D'ANGLAIS	1.50
COURS DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL	4.30
CONGÉ D'ETUDE	7.50
DIVERS	0.75

AU MINISTÈRE

FORMATION DES A.E.J. ET A.J.	0.70
COURS DU MINISTÈRE	0.30
COURS DE LA DIR. DES RÉGIONS SEPTENTR.	2.20
COURS DE LA DIR. DES RESS. NAT. ET HIST.	0.60
COURS DE LA DIR. DES RESS. HYDRAULIQUES	3.90

RÉSUMÉ:

A L'EXTÉRIEUR	20.05 ANNÉES-HOMME
AU MINISTÈRE	7.70 ANNÉES-HOMME
TOTAL	27.75 ANNÉES-HOMME



Résumé des recettes et des dépenses, 1965-1966		
	Recettes	Dépenses
SERVICES DE L'ADMINISTRATION	\$ 4,445.17	\$1,435,559.41
CENTRE DE COORDINATION ET DE RECHERCHES SUR LE NORD	490.00	433,977.78
DIRECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET HISTORIQUES		
Administration de la Direction		528,216.78
Parcs nationaux et lieux historiques	3,006,963.97	26,363,290.53
Subvention à la Jack Miner Migratory Bird Foundation		10,000.00
Allocation en vue de l'aménagement du Jardin international de la paix, au Manitoba		15,000.00
Commission des champs de bataille nationaux.		275,000.00
Service canadien de la faune	4,786.53	1,791,105.71
	3,011,750.50	28,982,613.02
DIRECTION DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES		
Administration de la Direction	4,001.75	1,514,201.25
Education	331,899.93	10,225,585.71
Bien-être et expansion industrielle	506,079.38	4,637,304.16
Territoire du Yukon	813,024.99	8,049,347.05
Territoires du Nord-Ouest	9,839,217.57	19,433,982.56
	11,494,223.62	43,860,420.73
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES INDIENNES		
Administration de la Direction	3,365.68	1,598,131.22
Agences indiennes	287,462.26	7,604,110.56
Programmes sociaux	86,798.03	24,791,132.19
Développement économique et emploi communautaire	370,700.93	5,318,689.30
Éducation	650,662.78	41,707,327.31
Octroi pour services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique		100,000.00
Annuités aux Indiens	—	562,138.00
	1,398,989.68	81,681,528.58
DIVERS	946.48	40,425.38
TOTAUX POUR LE MINISTÈRE	\$ 15,910,845.45	\$156,434,524.90

SOURCES D'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	
Renseignements d'ordre général	Division des services d'information, Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, 400 ouest, avenue Laurier, Ottawa.
Rapport mensuel sur le pétrole et le gaz (en anglais seulement)	Bureau des ressources et du développement économique, Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, 400 ouest, avenue Laurier, Ottawa.
*north (revue bimestrielle)	L'éditeur, north, Direction des régions septentrionales, Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, 400 ouest, avenue Laurier, Ottawa.
Parcs nationaux	Direction des ressources naturelles et historiques, Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, 400 ouest, avenue Laurier, Ottawa.
Faune canadienne	Service canadien de la faune, Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, 400 ouest, avenue Laurier, Ottawa.
Affaires indiennes	Le Secrétariat, Direction générale des affaires indiennes, Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, 400 ouest, avenue Laurier, Ottawa.
*Distribuée par l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.	